

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

SEPTEMBRE 2019

CGSP

FGTB Services Publics
Ensemble, on est plus forts

L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL OUVERT SUR LE MONDE

SECTEURS P. 17 à 39

ACTUALITÉS P. 40



ÉDITO P. 3

Le 26 mai:

un rendez-vous manqué



DOSSIER ÉLECTIONS P. 4



NOTRE HISTOIRE P. 9

La Sécu a 75 ans !

SOMMAIRE ■■■

- 3 ÉDITO**
Le 26 mai : un rendez-vous manqué
- 4 DOSSIER ÉLECTIONS**
 - 4 / L'extrême droite, un vote protestataire ?
 - 7 / Alors, vous avez voté ?
 - 8 / Le temps des coalitions
- 9 NOTRE HISTOIRE**
 - 9 / Notre sécurité sociale a 75 ans !
 - 10 / Fondements idéologiques de la Sécu
- 11 NOS DROITS**
Le centenaire de l'OIT
- 12 INÉGALITÉS**
 - 12 / Inégalités : nécessité d'une régulation collective
 - 13 / Un salaire décent pour tous
- 14 CONGRÈS STATUTAIRE 2020**
14 / Appel à candidatures
- 16 IRB**
La CGSP-Bruxelles déménage
- 17 ADMI / www.cgsp-admi.be**
 - 17 / Ils vont passer à côté de la montre en or
 - 18 / Le statut c'est le must !
 - 19 / Congrès wallon
 - 20 / Régionales - Appel à candidatures
- 21 AMIO / www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be**
 - 21 / FPF – Congrès statutaire
 - 22 / ASBL – Renforcement des interventions
 - 23 / RW – Congrès statutaire 2020
- 25 CHEMINOTS / Site : www.cgsp-cheminots.be**
 - 25 / Libération du rail
 - 26 / Appel à candidatures
 - 27 / Régionales – Congrès statutaire
 - 28 / Régionale Charleroi – Dîner musical
- 29 ENSEIGNEMENT / www.cgsp-enseignement.be**
 - 29 / Un champ de coquelicots parsemé de chardons bleus
 - 30 / Rentrée 2019 : nouveautés
 - 32 / ULB – Colloque - Réforme des pensions
- 33 GAZELCO / www.cgsp-gazelco.be**
33 / PM : le point sur la situation
- 34 POSTE / www.cgspposte.be**
34 / Charleroi – Appel à candidatures
- 35 TBM**
 - 35 / Régionales – Congrès statutaire
 - 35 / STIB – Réunion des seniors
- 36 TÉLÉCOM AVIATION**
 - 36 / Proximus – Le téléphone sonne toujours deux fois
 - 37 / Skeyes – La vie continue
 - 38 / BAC • Pour le paysan, te travail ne s'arrête jamais
 - 39 / Appel à candidatures
- 40 ACTUALITÉS**
Dans nos régionales :
 - Luxembourg : Congrès statutaire 2020
 - Charleroi : CRIP - Assemblée générale



LE 26 MAI : UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ

À l'heure où ces lignes sont écrites, les négociations en vue de former un Gouvernement wallon ne sont pas encore sur le point d'aboutir. Qu'à cela ne tienne, il est déjà possible de tirer les premiers enseignements de cette élection.



Tout d'abord, il faut oser affirmer que les électeurs de gauche ont rempli leur part du contrat. Ils ont, par leur bulletin de vote, fait émerger la possibilité de constituer un Gouvernement progressiste en Wallonie. Ils ont adressé un signal clair !

Malheureusement, cet élan est resté sans suite. Il ne nous appartient pas de rendre responsable l'un ou l'autre parti de l'échec des négociations. Chacun, en se regardant dans le miroir, pourra juger s'il s'est montré à la hauteur des enjeux et s'il a, concrètement, travaillé à améliorer le sort des travailleurs.

Cela ne signifie cependant pas, qu'il faut en rester là. Au contraire, il y a beaucoup à dire sur les « négociations » menées entre le PS, Ecolo et le PTB.

Ainsi, aucune stratégie ne mérite que l'on y sacrifie le présent. C'est aujourd'hui que les travailleurs souffrent, que le droit de grève est menacé, que la sécurité sociale et les services publics sont détricotés, que les mouvements sociaux sont criminalisés et les migrants maltraités.

C'est donc maintenant qu'il nous fallait un gouvernement progressiste. On ne peut prétendre construire un monde meilleur sur la souffrance présente.

Il est coupable de remettre à demain ce qui pouvait (et devait) être fait aujourd'hui. Certes, cela nécessitait de se parler et de faire des compromis mais le jeu en valait la chandelle. Une nouvelle fois, il nous faut rappeler qu'il n'y a pas d'ennemis à gauche. Tout au plus y a-t-il des Camarades avec des sensibilités différentes. Mais ce qui les rapproche devrait, en toute logique, prendre le pas sur ce qui les différencie. C'est aujourd'hui qu'il fallait oser la rupture.

La rupture ce n'est pas le « tout ou rien », la véritable rupture aurait été de concrétiser le mandat donné par les électeurs. La rupture, la vraie, c'est de se saisir de la moindre opportunité pour avancer sur la voie du Progrès social.

Jamais il ne faudra accepter que l'intransigeance se drapait des atours de la radicalité. Ici, il n'est pas question de radicalité. L'intransigeant se réfugie derrière le « tout ou rien », le radical travaille pour avoir le « plus » mais préférera toujours le « peu » au « rien du tout ». L'intransigeance est la posture de facilité, celle qui ne nécessite pas de compromis, celle qui sauve les apparences.

Oui Camarades, il s'agit là d'un coup dur, mais il ne doit pas porter atteinte à notre détermination et à notre volonté.

Aussi, nous continuerons à rappeler à ceux qui veulent être à nos côtés dans l'action, qu'une place auprès de nous cela se mérite et qu'il ne suffit pas d'agiter des drapeaux rouges ou de venir nous soutenir sur les piquets pour travailler au Progrès social. La gauche a autant besoin de la puissance syndicale que d'élus capables de prendre leurs responsabilités.

C'est un joli nom Camarade ! Mais ce titre se gagne au combat, en retroussant ses manches, en allant au charbon. C'est en faisant fi de leurs différences et en prenant conscience de l'importance de l'enjeu que les négociateurs auraient gagné le droit d'être reconnus comme tel.

Aujourd'hui, le MR est de nouveau dans la course, d'autres combats nous attendent. Il nous appartient à nous, militants syndicaux, une nouvelle fois de montrer l'exemple et de protéger l'indépendance syndicale afin de ne pas laisser les querelles partisans nuire à l'action collective.

Il n'y a qu'Ensemble que nous sommes forts.

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

DOSSIER ■■■

L'EXTRÊME DROITE, UN VOTE PROTESTATAIRE ?

L'ampleur de la remontée de l'extrême droite flamande est l'un des enseignements majeurs de l'élection fédérale du 26 mai 2019. Pour pouvoir y répondre et ainsi lutter contre l'extrême droite, il faut dépasser l'hypothèse du vote purement protestataire.



Une surprise ?

Les résultats des élections provinciales d'octobre dernier annonçaient déjà cette remontée du Vlaams Belang : il était le seul parti flamand, avec Groen, à progresser, et ce dans toutes les circonscriptions flamandes. La surprise tient plutôt dans l'ampleur du phénomène. Le Vlaams Belang envoie cette fois 18 députés à la Chambre sur les 150 représentants élus, soit un bond de 15 sièges par rapport à 2014. Cette délégation représente plus de 10 % des membres de la Chambre des représentants et le deuxième groupe politique flamand dans l'hémicycle fédéral.

C'est autant qu'en 2003 (18 sièges) et, à un siège près, qu'en 2007 (17 sièges). L'extrême droite est donc bien implantée et visible en Flandre depuis 1991, ce fameux « dimanche noir » où le Vlaams Blok (à l'époque) récoltait pour la première fois 12 sièges dans l'hémicycle fédéral belge.

VB et N-VA

Le renouveau du Vlaams Belang s'appuie sur plusieurs phénomènes, notamment le lissage verbal et médiatique entamé par son jeune président (Tom Van Grieken), une campagne électorale (et le financement concomitant) axée sur les réseaux sociaux, l'état de ses adversaires partisans... On croyait les voix du Vlaams Belang définitivement siphonnées par la N-VA, d'abord attirées par la priorité nationaliste et un projet économique de droite dure. Depuis lors, les questions sécuritaires et migratoires ont gagné l'agenda médiatique de la N-VA et semblaient avoir pompé tout l'électorat du VB. Certains au sein de la N-VA ne se cachaient d'ailleurs pas pour affirmer s'inspirer

des thèmes et de la communication du Vlaams Belang. Et le vent a tourné. Les premières analyses de transfert de voix inter-partis entre les élections de 2014 et 2019¹ confirment que le VB a récupéré de nombreux électeurs des partis flamands de la coalition sortante, et a principalement bénéficié d'un massif transfert de voix venant de la N-VA. Cet électorat pourrait s'être senti délaissé par le parti, nationaliste certes, mais très proche des cénacles patronaux. De fait, le VB a modifié ces dernières années son programme pour y inclure quelques propositions assez médiatiques afin de séduire l'électorat de gauche : retour de l'âge de la pension à 65 ans, augmentation de la pension à 1 500 euros minimum, réduction de la TVA sur l'électricité et le gaz à 6 %, facture maximum dans les maisons de repos... Et il se trouve justement que, des deux côtés de la frontière linguistique, il est beaucoup question depuis ces élections d'une « montée des extrêmes » qui présente le Vlaams Belang et le PTB comme les deux faces d'une même pièce.

La confusion des extrêmes

Une certaine confusion entre les extrêmes politiques est en effet entretenue dans les médias et une large part du monde politique, tant flamand que wallon. Les partis relevant de l'extrême droite et ceux appartenant à l'extrême gauche sont présentés comme les deux visages d'un même monstre : l'extrémisme en politique. Or il existe une différence de taille entre l'extrême droite et l'extrême gauche, et c'est le principe qui fonde la vision de la gauche dans son ensemble, toutes tendances confondues : tendre vers plus d'égalité entre les citoyens.

À l'inverse, l'inégalitarisme est l'un des fondements de la pensée de l'extrême droite. S'il est difficile de prétendre à

un quelconque consensus pour qualifier l'extrême droite, les trois critères présentés par Jérôme Jamin - professeur à l'ULg spécialiste de l'extrême droite - restent pertinents : l'inégalitarisme, le nationalisme et le radicalisme². Premièrement, l'extrême droite reposerait sur le postulat de départ de l'inégalité fondamentale et immuable entre les êtres humains. Deuxièmement, elle viserait à atteindre le nationalisme, objectif considéré comme l'organisation politique ultime à mettre en place. Troisièmement, pour réaliser cet objectif, le moyen utilisé par l'extrême droite - son mode d'action - serait le radicalisme entendu comme la définition de positions absolues, violentes et extrêmes vis-à-vis de certaines idées, politiques, partis, groupes ou personnes (ce qui définit le caractère « extrême »).

Un vote protestataire ?

Cette confusion entre les extrêmes est fréquemment resservie lorsqu'il s'agit de comprendre les tenants du vote d'extrême droite. Il est souvent présenté comme un vote protestataire, pendant du vote PTB en Wallonie. Or les premières analyses post-électorales mettent en évidence que la réalité est bien plus complexe.

L'enquête RepResent menée par une équipe de chercheurs de l'UCLouvain, de l'Université libre de Bruxelles, de l'Universiteit Antwerpen, de la Vrije Universiteit Brussel et de la Katholieke Universiteit Leuven a livré ses premières conclusions sur les raisons du vote VB et PTB : « les élections de 2019 et les succès respectifs du VB et du PTB-PVDA sont principalement dus à des facteurs structurels (leur positionnement gauche-droite) »³. Oui, ces deux partis ont un électorat caractérisé par le manque de confiance et l'insatisfaction à l'égard de la politique, de ses institutions et de ses acteurs. Non, ce n'est pas la dimension la plus déterminante dans le choix posé par ces électeurs : les propositions politiques – c'est-à-dire en grande partie le positionnement du parti sur l'axe gauche-droite – ont été décisives dans le succès électoral du VB en Flandre et du PTB en Wallonie le 26 mai dernier. Il ne s'agit donc pas seulement d'un vote protestataire mais aussi d'un vote qui s'appuie sur un choix idéologique clair : un positionnement à la droite de la droite pour le Vlaams Belang, un positionnement à la gauche de la gauche pour le PTB.



Des priorités différentes

Si les Flamands et les Wallons ont clairement voté différemment, ont-ils des opinions politiques diamétralement opposées des deux côtés de la frontière linguistique ? En réalité, « les Flamands et les Wallons ont voté pour des partis différents le 26 mai mais leurs avis divergent moins sur les politiques publiques qu'ils souhaitent »⁴. Quand ils sont interrogés sur les façons de résoudre un problème, les Flamands et les Wallons répondent de manière assez similaire. C'est quand on leur demande quels problèmes doivent être résolus en priorité que leurs avis divergent. L'importance relative de certains thèmes marque les écarts entre les populations du Nord et du Sud : l'électorat flamand accorde une plus grande importance à l'immigration, tandis que l'électorat wallon accorde une plus grande importance à l'emploi. Finalement, les votes exprimés en faveur du VB et du PTB-PVDA relaient les priorités que les deux partis ont mises en avant : les questions migratoires pour le VB, l'emploi et l'exclusion sociale pour le PTB.

1. Consortium EOS RepResent (UCLouvain, ULB, UA, VUB, KULeuven), « Transfert de voix entre 2014 et 2019 et pendant la campagne électorale – Projet EOS – RepResent », cevipol.ulb.ac.be, 9 juillet 2019, 27p.
2. Jérôme JAMIN, *L'imaginaire du complot*, Amsterdam University Press, Amsterdam, 2009, pp. 123-124. Jérôme Jamin est aussi auteur de l'ouvrage *L'extrême droite en Europe* (Bruylant, Bruxelles, 2016).
3. Consortium EOS RepResent (UCLouvain, ULB, UA, VUB, KULeuven), « Vote protestataire ou idéologique ? Les déterminants des choix électoraux au 26 mai 2019 – Projet EoS – RepResent », cevipol.ulb.ac.be.
4. Consortium EOS RepResent (UCLouvain, ULB, UA, VUB, KULeuven), « Les Flamands et les Wallons ont voté pour des partis différents le 26 mai - mais leurs avis divergent moins sur les politiques publiques qu'ils souhaitent - Projet EoS - RepResent », cevipol.ulb.ac.be, 4 juin 2019.

Et ailleurs en Europe ?

Lors des élections européennes, le Vlaams Belang s’est également renforcé, gagnant 2 sièges pour s’établir à la deuxième place au sein des partis flamands, avec autant de sièges que la N-VA.

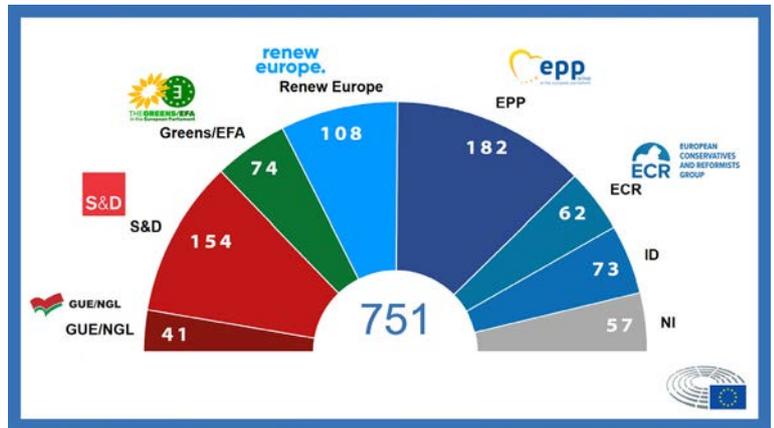
Les scores obtenus par les principaux partis de l’ex-groupe politique européen d’extrême droite ENL (Europe des nations et des libertés), dont faisait partie le Vlaams Belang, sont contrastés : en forte hausse en Italie, mais en baisse dans plusieurs pays. La Ligue de Matteo Salvini arrive en tête des élections européennes en Italie, le Rassemblement national de Marine Le Pen également. Mais le parti autrichien de la Liberté perd un élu et le Partij voor de Vrijheid néerlandais n’envoie plus aucun représentant au Parlement européen. Dans d’autres pays, l’extrême droite engrange des scores supérieurs à 10 % des suffrages, comme au Danemark, en Estonie, en Finlande et en Suède.

Le groupe Identité et Démocratie au Parlement européen

Toutefois, l’extrême droite européenne reste divisée. Il y a ceux qui refusent de s’allier avec Marine Le Pen, perçue comme la ligne rouge à ne pas franchir. C’est le cas du Parti du Brexit de Nigel Farage, 29 sièges. Et puis il y a ceux qui n’apprécient que très moyennement la sympathie de M. Salvini, M. Le Pen et l’Alternative pour l’Allemagne (AfD) envers la Russie de Vladimir Poutine. Par exemple le parti polonais Droit et justice (PiS, 26 sièges) ou les nationalistes suédois.

La vaste union qu’envisageaient les dirigeants du Rassemblement national et de la Ligue italienne n’a donc finalement pas eu lieu. Mais les partis impliqués ont néanmoins réussi à constituer au sein du Parlement européen un groupe politique de 73 membres, issus de 9 pays, qu’ils ont rebaptisé Identité et Démocratie.

Face à cette percée contrastée et à la création du groupe d’extrême droite, les principaux partis pro-européens représentés au sein du Parlement européen se sont unis, lors des premières séances de la nouvelle assemblée, pour empêcher le groupe Identité et démocratie d’accéder à des postes de décision (présidence ou vice-présidence de commission parlementaire).



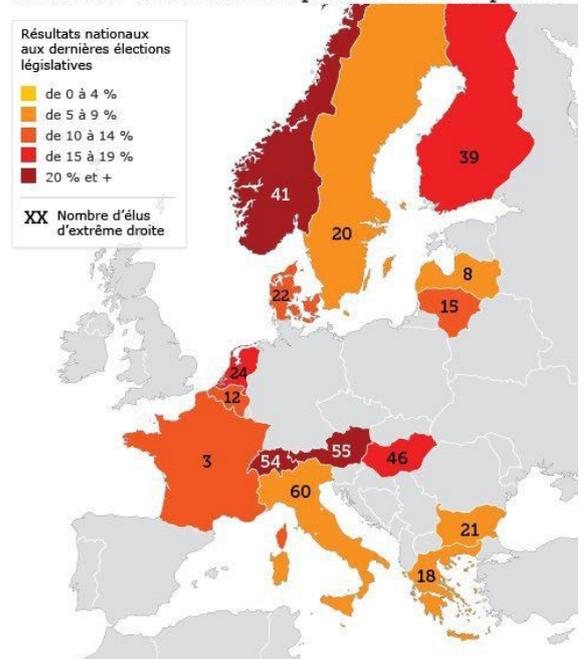
Des groupes politiques au Parlement européen

Pour organiser ses travaux, le Parlement européen reconnaît dans ses statuts la création de groupes politiques auxquels sont alloués des moyens en proportion de leur poids. Ils sont organisés en fonction de leurs affinités politiques, et non de leur nationalité.

Pour former un groupe politique au Parlement européen, il faut rassembler au minimum 25 élus européens, originaires d’au moins sept États membres de l’UE.

À l’issue des élections du 26 mai dernier, le Parlement européen 2019-2024 compte 7 groupes politiques : le groupe du Parti populaire européen (182 députés), le groupe de l’Alliance progressiste des Socialistes et démocrates au Parlement européen (154 élus), Renew Europe (108 députés), les Verts/Alliance libre européenne (74 élus), Identité et démocratie (73 députés), les Conservateurs et réformistes européens (62 élus), la Gauche unitaire européenne/gauche verte nordique (41 députés). Les 57 eurodéputés restants ne sont membres d’aucun groupe politique, ce sont les « non-inscrits ».

L’extrême droite dans les parlements européens



ALORS, VOUS AVEZ VOTÉ ?

Le vote protestataire est aussi fréquemment invoqué pour expliquer les bulletins non valables déposés dans les urnes : ces votes blancs ou nuls qui ne sont pas comptabilisés dans le calcul des voix et sièges récoltés par chaque parti lors d'une élection. Ne pas voter, ne pas participer à la désignation de ses représentants, c'est le choix que posent de plus en plus d'électeurs, bien que le droit de vote soit obligatoire en Belgique.

Mais de quoi parle-t-on exactement ?

Quand on évoque le « *taux de participation* » à une élection, il s'agit le plus souvent d'annoncer le pourcentage d'électeurs qui se sont déplacés pour voter et remettre leur bulletin dans l'urne. Aux dernières élections de mai 2019, malgré l'obligation de vote, 11,6 % des électeurs ne se sont pas déplacés pour élire leurs représentants fédéraux, 13,4 % pour l'élection du Parlement wallon et 16,5 % pour l'élection du Parlement bruxellois.

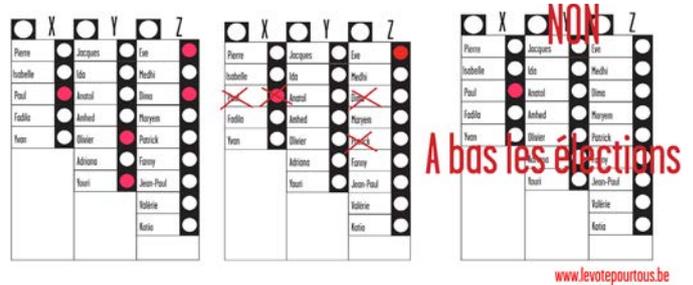
Bulletins valables ou pas ?

Ces chiffres ne prennent toutefois pas en considération les électeurs qui se déplacent dans l'isoloir, mais qui s'abstiennent d'exprimer un choix électoral. Ils déposent un bulletin « non valable », c'est-à-dire un vote blanc ou nul. Le vote blanc consiste à remettre un bulletin vierge de tout choix. Le vote nul est un vote qui n'est pas validé parce qu'il n'a pas respecté les consignes techniques : gribouillé, panachage entre les listes...

Que nous disent ces votes non valables ?

À Bruxelles et en Communauté germanophone, où le vote électronique rend le vote nul impossible, les votes « non valables » sont constitués des seuls votes blancs, soit les abstentions délibérées. En Région wallonne, par contre, le vote papier empêche toute distinction parmi les bulletins non valables entre les votes blancs et nuls. Il faut donc garder à l'esprit que ces chiffres ne reflètent pas la même réalité selon les territoires.

Les votes non valables peuvent en réalité exprimer plusieurs réalités : désintérêt pour la politique, méfiance, voire envers le système politique et ses acteurs, manque de choix politique, méconnaissance des mécanismes de vote (souvent le cas des primo-votants)...



La participation électorale nette

Pour évaluer correctement l'état de la participation électorale en Belgique, il faut en réalité additionner les électeurs absents (l'absentéisme) et ceux qui se sont abstenus d'émettre un vote valable (l'abstentionnisme). On calcule ainsi le « *taux de participation net* ». Et là, on constate que les chiffres de la participation en Belgique sont en fait plus mauvais qu'on ne le pensait.

En 2019, à la Chambre, ce sont 17 % d'électeurs qui n'ont pas participé à l'élection. Pour l'élection du Parlement wallon, plus d'un électeur sur cinq n'ont pas exprimé leur choix valablement dans l'isoloir. Le taux chute encore un peu plus pour l'élection du Parlement bruxellois.

L'élection du Parlement européen facilite quant à elle la comparaison entre les circonscriptions bruxelloise, flamande, germanophone et wallonne. Si le taux général de participation nette avoisine les 83 %, les écarts entre territoires sont flagrants quand on regarde la participation nette. Moins de 15 % des électeurs flamands n'ont pas participé à l'élection européenne. Ce taux grimpe à un peu moins de 20 % en Communauté germanophone et en Région wallonne. Il culmine à 22,6 % à Bruxelles !

À Bruxelles et en Wallonie, un cinquième de la population en âge et en droit de voter n'a pas exprimé son vote, parfois par choix, parfois par incompréhension ou erreur. Autant de citoyens qui ne sont pas représentés au sein des assemblées parlementaires...

LE TEMPS DES COALITIONS

Les négociations entre partis pour former une coalition peuvent durer en Belgique... jusqu'à 541 jours pour un gouvernement fédéral en 2010-2011. Un record à battre ?

PREMIER SERVI

Comme de tradition, il n'a pas fallu très longtemps à la Communauté germanophone pour se doter d'un gouvernement. ProDG (parti germanophone) est sorti premier parti des urnes, à moins de 0,2 point du CSP (démocrates-chrétiens). Il a choisi de reconduire la coalition avec le SP (socialistes) et le PFF (libéraux), bien que ses deux partenaires aient perdu des voix dans l'aventure. Le 17 juin, le gouvernement d'Oliver Paasch II est entériné.

C'EST COMPLIQUÉ...

Au niveau fédéral, les tendances électorales ne sont assurément pas symétriques.

Dans la circonscription bruxelloise, les écologistes et le PTB-PVDA ont progressé en sièges avec la même ampleur (+2 sièges) et les écologistes sont devenus le premier parti. Dans les circonscriptions wallonnes également, Ecolo et le PTB ont progressé en sièges avec la même ampleur (+5 sièges). Le PS reste premier parti, malgré un recul significatif en voix. Dans les circonscriptions flamandes par contre, il n'y a pas eu de vague écologiste et la percée, réelle (+3 sièges), du PVDA n'a même pas atteint celle du PTB. C'est le Vlaams Belang qui a réalisé la meilleure progression (+15 sièges), bousculant la hiérarchie des partis en talonnant la N-VA à la 2^e place.

Un vrai casse-tête. À tel point que la mission des informateurs royaux, Didier Reynders (MR) et Johan Vande Lanotte (sp.a), a été prolongée jusqu'au 9 septembre. La piste privilégiée ? Une coalition *bourguignonne* (N-VA-socialistes-libéraux). Pari réussi : avoir réuni autour d'une même table PS et N-VA, deux mois après les élections. Le maître-mot ? Tem-po-ri-ser.

BRUXELLES SANS LE MR

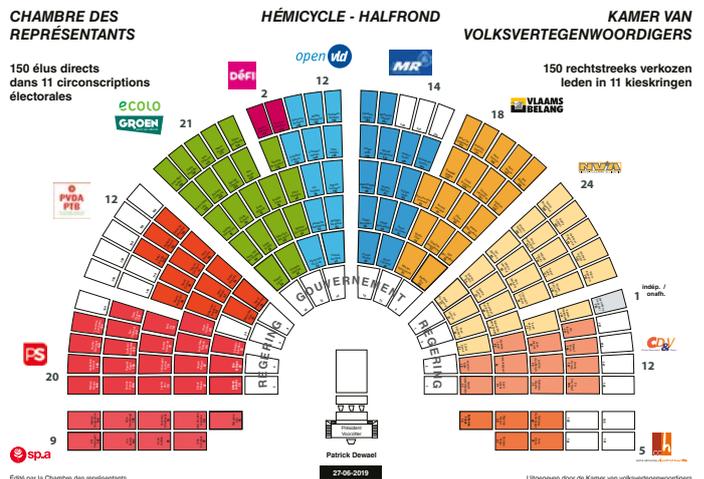
À Bruxelles, le PS, Ecolo, DéFI, Groen, le sp.a et l'Open VLD ont trouvé un accord après un mois de négociations. Les six partis ont failli être 7, le MR faisant pression sur l'Open VLD pour assurer sa place dans l'attelage en tant que parti-frère de la famille libérale. Une manière d'espérer consolider sa participation à tous les échelons du pouvoir. Un temps mises en attente, les discussions se sont finalement clôturées sans le MR. Le 18 juillet, le gouvernement Vervoort III est sur les rails.

LE PS WALLON À LA MANŒUVRE

À la région wallonne et en Fédération-Wallonie-Bruxelles, on avance, lentement mais sûrement. Le premier ballon d'essai a pris la forme d'une coalition *coquelicot*, en vue d'un attelage PS-Ecolo élargi. Les deux partis ne disposent pas, à eux seuls, d'une majorité. L'idée a alors été émise de constituer un gouvernement minoritaire, avec des personnalités de la société civile, et appuyé de l'extérieur par des députés issus d'autres partis. Rapidement enterré, le coquelicot n'a pas fleuri mais le PS poursuit les discussions avec Ecolo et le MR. Au moment d'écrire ces lignes, les négociateurs wallons ont décidé d'une pause estivale jusqu'au 15 août.

LE NŒUD GORDIEN FLAMAND

Quelle coalition Bart De Wever, informateur pour le gouvernement flamand, va-t-il privilégier ? Une association avec l'extrême droite est vraisemblablement exclue, aucun parti flamand ne souhaite s'y allier. L'Open VLD avec lequel la N-VA partage une vision économique très à droite semble assuré d'en être. Mais qui pour les rejoindre et avec quel impact sur les négociations fédérales ? Avec le CD&V pour prolonger la *suédoise* de la précédente législature flamande ? Cette option compliquerait les discussions au fédéral avec le PS. Avec le sp.a pour entamer une *coalition bourguignonne* semblable à celle qui gouverne la ville d'Anvers ? Cette courte majorité flamande ouvrirait la porte à une *bourguignonne* fédérale, pour autant que la N-VA soit effectivement décidée à monter au fédéral.



NOTRE HISTOIRE ■■■

NOTRE SÉCURITÉ SOCIALE A 75 ANS !

La sécurité sociale est un système d'assurances sociales dont le but est de compléter ou de remplacer le revenu professionnel du travailleur en vue de le préserver des conséquences des principaux risques sociaux. Nous fêtons les 75 ans de la Sécu, créée dans la clandestinité de la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale par des délégués des syndicats, du patronat et du gouvernement et mise en place par la loi du 28 décembre 1944 dite du « Pacte social ». Toutefois, l'histoire de la Sécu plonge ses racines dans l'organisation du mouvement ouvrier au 19^e siècle.

De longues et sanglantes luttes

L'origine de notre régime de sécurité sociale remonte à l'époque de la première révolution industrielle. Avec l'apparition de l'industrialisation, les solidarités familiales ou la charité chrétienne ne suffisent plus à endiguer la misère qui est inscrite au cœur du modèle capitaliste. Peu à peu, face à l'exploitation endémique du monde ouvrier, la pauvreté devient un réel problème de société. Dès 1860, les ouvriers créent eux-mêmes des « Sociétés d'assistance mutuelle ». Après la terrible crise économique de 1886 et l'insurrection ouvrière qui a suivi, l'État se décide finalement à accorder des subsides aux mutualités en 1891. Toutefois, la première assurance obligatoire n'a vu le jour qu'en 1903. Il s'agissait de l'assurance contre les accidents du travail. Puis, l'ensemble des assurances obligatoires s'est fortement développé durant l'entre-deux-guerres.

Lors la deuxième Guerre mondiale, des représentants des syndicats de travailleurs, des organisations patronales et quelques hauts fonctionnaires se réunissent secrètement pour rédiger un « projet d'accord pour une solidarité sociale » à mettre en œuvre après la guerre. En 1944, le pacte social était signé par ces trois parties et fonde depuis lors le modèle social belge.

Le Pacte social

Ce pacte social est basé sur deux grands piliers : d'une part, la promesse d'une paix sociale entre les organisations syndicales et patronales et, d'autre part, la mise en place d'un mécanisme de solidarité (l'assurance sociale afin d'améliorer les conditions de vie des ouvriers). Il apporte concrètement un certain nombre d'innovations importantes :

- toutes les assurances sociales (y compris l'assurance de chômage et l'assurance maladie-invalidité) deviennent obligatoires pour tous les travailleurs ;
- l'Office national de sécurité sociale est créé comme organisme central de perception des cotisations.

Depuis lors, la sécurité sociale assure au moins deux fonctions. En cas de perte de salaire (chômage, pension, incapacité de travail), elle verse au travailleur un *revenu de remplacement*.

En cas de maladie mais aussi face à l'augmentation de certaines dépenses (éducation des enfants), elle assure des *revenus complémentaires*.

On parle d'assurance sociale parce qu'on cotise en fonction de ses revenus (les cotisations sociales) et on perçoit en fonction de ses besoins. De manière solidaire, on ne cotise pas pour soi, il y a des transferts entre toutes les catégories sociales et à travers le temps : les actifs cotisent pour

les pensionnés notamment. À la différence des assurances privées dont la prime est calculée en fonction du risque et ce dernier n'est pas nécessairement couvert s'il est trop grand.

Ainsi, la Sécu redistribue les revenus au sein de toute la société et en réduit substantiellement les inégalités.

Un principe fondamental : la solidarité

Cela paraît évident aujourd'hui mais ce système est une des plus grandes conquêtes du mouvement ouvrier. En effet, sans lui, nous devrions, comme par le passé, travailler toute l'année et craindre comme la peste la maladie, la vieillesse, l'accident de travail, la perte de son emploi ! En cas de problème, d'accident, nous devrions nous en remettre à notre famille ou à la charité. La solidarité qui émane de la Sécurité sociale nous libère de ces contraintes. En cotisant, en défendant la « Sécu » nous travaillons à notre émancipation !

L'objectif principal de la sécurité sociale est ainsi atteint : nous prémunir des risques sociaux. Mais elle est également devenue une garantie de sécurité d'existence et un gage inestimable d'un haut niveau de civilisation. Sans la Sécu, le taux de pauvreté augmenterait de façon considérable. La Sécu fait reculer le malheur social et repousse la misère humaine, elle est aussi un puissant mécanisme de redistribution des richesses. De plus, en ne permettant pas l'accumulation capitaliste (chaque euro cotisé est immédiatement redistribué à un travailleur qui en a besoin) elle est, littéralement, subversive c'est-à-dire qu'elle porte en elle les germes d'un autre système économique.

Pour ces raisons, il nous faut la défendre et, en créant de nouveaux droits, l'étendre. Mais, pour cela, il faut d'abord et avant que chacun d'entre nous s'approprie la Sécurité sociale et la défende comme sienne.



LES FONDEMENTS IDÉOLOGIQUES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Dès le début, les objectifs de la Sécurité sociale ont été de garantir aux travailleurs un revenu face aux risques sociaux. Grâce à la combinaison du principe d'assurance (des cotisations proportionnelles aux salaires) et du principe de solidarité, la Sécu permet la mise en commun des cotisations afin de couvrir mieux et beaucoup plus de risques.

On y pense trop peu mais il s'agit là d'un système révolutionnaire. En effet, la Sécurité sociale vise à assurer dans les faits les droits sociaux que reconnaît notre Constitution à la suite des Droits de l'Homme. C'est concrètement que la Sécu réalise le droit au travail, le droit à la santé, le droit à vivre dignement et d'élever sa famille, le droit au repos et aux loisirs, etc.

Cotisations ou impôts ?

En 1944, il existe en Europe deux modèles sociaux conceptuels. Celui élaboré par le chancelier allemand Bismarck vers 1880 se base sur **l'assurance** professionnelle **obligatoire**. Le second est développé vers 1940 par Lord Beveridge, en Angleterre. Via les **impôts**, il prévoit une même prestation forfaitaire pour tout citoyen.

Les négociateurs de 1944 vont doter la Belgique d'un système hybride inspiré des deux modèles, à la fois solidaire et redistributif, alliant protection universelle et gestion par les partenaires sociaux.

Ainsi, notre Sécu rencontre trois revendications essentielles du mouvement ouvrier :

- les travailleurs ont besoin de **sécurité** : c'est l'aspect « assurance » contre les risques sociaux ;
- les travailleurs ont tout à gagner à plus **d'égalité** : c'est l'aspect « solidarité ». Tous les travailleurs sont appelés à financer les dépenses de protection sociale, indépendamment de leur situation personnelle face aux divers risques sociaux. Mais tous en profitent, selon leurs besoins, le moment venu. On ne cotise donc pas « pour soi » ; la solidarité est ainsi double. Elle est à la fois horizontale car les actifs paient pour les « inactifs » (chômeurs, pensionnés), les bien-portants pour les malades, les familles sans enfants pour celles qui en ont, etc. Et en même temps verticale car chacun contribue à hauteur de sa rémunération tandis que les prestations sont plafonnées ;
- les travailleurs aspirent à vivre des temps de **repos** et de loisirs, des temps « hors travail ».

Répartition contre capitalisation

La Sécu répond donc à une nécessité collective. Elle ne peut être résumée à une responsabilisation individuelle face aux aléas de l'existence. En effet, à cette triple fonction sociale de la Sécu, on peut ajouter une forte composante économique.

Il ne faut jamais oublier que les 121 milliards d'euros du budget de la Sécu sont *répartis instantanément* sous forme d'allocations sociales. Cet argent n'est pas *capitalisé*. Il échappe donc à la sphère financière et à la spéculation capitaliste qui bien entendu n'aspirent qu'à mettre la main sur un tel pactole.

Qui plus est, la Sécu est un important stabilisateur social puisque, en maintenant le niveau de vie de la population, elle atténue l'impact des crises sur l'emploi.

Un puissant levier économique

La Sécu est un facteur de productivité économique et de changements structurels et technologiques. En effet, dans une économie libérale, seul le profit décide de ce qu'on produit (politique de l'offre), et seule la fortune décide de qui peut acheter. Au contraire, dans une économie où une part importante du PIB prend la forme de cotisations sociales, il est possible de décider collectivement, pour cette part de la richesse nationale, ce qu'il faut produire et/ou qui pourra acheter (politique de la demande). Par exemple, via le budget des Soins de Santé, on peut financer une grande part du prix des soins dentaires, et ainsi multiplier la consommation de ces soins, considérés comme un bien public.

C'est ce qui explique que, en gros, les années de forte croissance des cotisations sociales ont aussi été des années de prospérité...

Coincée entre la cession au privé et la scission nationaliste

Contrairement à une idée fausse, garantir l'avenir de la Sécu est moins une question économique qu'un choix politique. Menacée autant par des intérêts privés que par une vision idéologique nationaliste étriquée, son absence coûte en réalité plus cher que son existence. C'est pourquoi plus un pays est développé, plus ses dépenses sociales sont importantes. En outre, plus les dépenses sociales sont mutualisées, plus elles sont efficaces et peu coûteuses : le système privé d'assurance-santé aux USA coûte ainsi deux fois plus cher que notre système public pour une couverture et des résultats nettement moindres.

La Sécu est non seulement socialement juste, elle est aussi économiquement efficace.

Pour plus d'informations visitez site Web de la FGTB sur la sécurité sociale : <http://www.everybodywins.be>.



LE CENTENAIRE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)

La 108^e Conférence internationale du Travail, réunissant plus de 5 000 délégués, s'est tenue à Genève du 10 au 21 juin 2019.

L'Organisation internationale du Travail fête ses cent ans cette année. Unique agence « tripartite » du système des Nations unies, puisqu'y siègent sur un pied d'égalité les gouvernements, les syndicats et le patronat, elle est aussi la seule institution internationale dont le but affirmé est la justice sociale et la protection des droits des travailleurs et travailleuses dans le monde. Ce tripartisme reste, aujourd'hui encore, le trait caractéristique de l'OIT.

Elle est fondée le 11 avril 1919, en même temps que la Société des Nations, à la suite du Traité de Versailles qui met fin à la Première Guerre mondiale. À la même époque, la Révolution fait rage en Russie et l'agitation sociale se répand partout en Europe. Les fondateurs de l'OIT mesurent alors l'importance du lien entre la justice sociale et le maintien de la paix

Le Préambule de l'OIT l'atteste vigoureusement : « **il ne saurait y avoir une paix universelle et durable sans un traitement décent des travailleurs** »¹.

LA DÉCLARATION DE PHILADELPHIE

Les domaines d'amélioration listés dans le Préambule sont toujours d'actualité, notamment la réglementation du travail, de sa durée et de son salaire décent, avec une attention spéciale au travail des enfants, des femmes et des personnes âgées. Dès 1944, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'accent est mis sur la protection sociale et la Déclaration faite à Philadelphie est annexée à la Constitution de l'OIT. Elle y grave en lettres d'or que « **le travail n'est pas une marchandise** » et que la liberté d'association et d'expression est une condition indispensable d'un progrès continu. Elle préfigure ainsi la Charte des Nations unies et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme qui seront signées respectivement en 1945 et 1948.

LES « NORMES FONDAMENTALES »

Avec à son actif 190 Conventions², l'OIT a établi un véritable code international des droits au travail, dont elle veille à l'application dans ses 187 États membres. Ces normes internationales du travail prouvent chaque jour leur utilité, même en Belgique.

Pour bien comprendre l'importance des discussions au sein de l'OIT et l'impact de ses normes sur les États membres, évoquons la question du droit de grève. En Belgique, ce droit, pourtant fondamental, n'est pas consacré par la Constitution. Il trouve sa source dans la jurisprudence qui s'appuie, notamment, sur la Convention 87 de l'OIT relative à la Liberté syndicale et à la protection du droit

syndical. De ce fait, l'OIT participe à protéger le droit de grève en Belgique.

Cependant, depuis plusieurs années, c'est directement au sein de l'OIT que le patronat mène bataille contre le droit de grève en prétextant que la Convention 87 ne le reconnaît pas explicitement³. C'est donc également au sein de l'OIT que doit s'établir le rapport de force !

Les États membres s'engagent aussi à faire respecter les 4 droits suivants, réunis dans la « Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail » de 1998 : interdiction du travail des enfants (Conventions n° 138 et 182), interdiction du travail forcé (Conventions n° 29 et 105), interdictions de discriminations (Conventions n° 100 et 111) et respect de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective (Conventions 87 et 98).

Il n'y avait plus eu de convention internationale depuis 2011. Mais cette année, l'OIT se dote de son tout premier cadre juridique qui vise à « éliminer la violence et le harcèlement dans le monde du travail » essentiellement « fondés sur le genre ». Chaque État devra à présent la ratifier.

L'OIT participe à protéger nos conquêtes syndicales et est plus que jamais indispensable au moment où nos droits collectifs sont de plus en plus menacés.

L'ESPRIT DE PHILADELPHIE

Dans ce livre de 2010, Alain Supiot, professeur de Droit en France, dénonce la globalisation économique qui tend à nous faire oublier les leçons sociales qui avaient été tirées de l'expérience des deux guerres mondiales. La foi dans l'infailibilité des marchés a remplacé la volonté de faire régner un peu de justice dans la production et la répartition des richesses à l'échelle du monde, condamnant à la paupérisation, la migration, l'exclusion ou la violence la foule immense des laissés-pour-compte du nouvel ordre économique mondial. La faillite actuelle de ce système incite à remettre à jour l'œuvre normative de la fin de la guerre, que la dogmatique ultralibérale s'est employée à faire disparaître.

1. Préambule de l'OIT : <https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/history/lang-fr/index.htm>.

2. La Belgique a ratifié 113 Conventions et 1 protocole de l'OIT.

3. GRACOS Iannis, *Grève et conflictualité sociale en 2015*, Dossier du Crisp 2016, n° 2291-2292.

INÉGALITÉS : LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉGULATION COLLECTIVE

En collaboration avec Solidaris, la FGTB a organisé un colloque le 29 avril dernier intitulé « Supprimer les inégalités en revalorisant notre modèle social ». Une dizaine d'intervenants issus du monde scientifique ont dressé le lourd constat de la hausse de la pauvreté de la classe moyenne en Belgique. Au-delà des constats, ils ont aussi mis en exergue le lien entre les inégalités et la négociation collective.

Tous les indicateurs sont au rouge !

Près de 2,23 millions de Belges sont en situation de pauvreté. Cela signifie qu'ils ne peuvent se nourrir, se soigner, se loger, ni élever leurs enfants correctement. Cela ne peut plus durer !

Les allocations sociales minimales sont pour la plupart situées en dessous du seuil de pauvreté. Au lieu de sortir les gens de la pauvreté et de la précarité, les politiques libérales et les cures d'austérité qui nous ont été imposées conduisent à accroître le gouffre entre quelques privilégiés et la majorité des citoyens. De sorte que les inégalités sociales augmentent et se reproduisent.

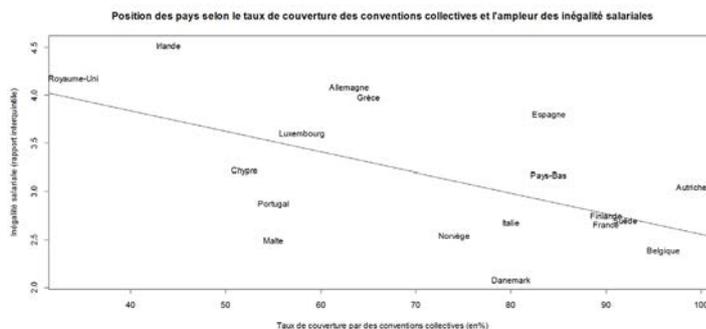
Selon la dernière enquête de Solidaris¹, 4 personnes sur 10 ont renoncé, au cours de l'année dernière, à au moins un soin médical pour des raisons financières en Wallonie et à Bruxelles.

La baisse du taux de syndicalisation a alimenté la hausse des inégalités

Au niveau européen, la Belgique n'est pas le pays le plus inégalitaire. En effet, le rapport entre hauts et bas salaires est de l'ordre de 2, alors qu'il est de l'ordre de 4 pour la Grèce, l'Allemagne, le Royaume-Uni ou l'Irlande. Il est donc pertinent de se demander ce qui peut expliquer ces différences entre pays².

La première explication concerne la force des syndicats. La Belgique est un pays où les travailleurs s'affilient plus souvent que dans les autres pays à un syndicat. Le graphique ci-dessous met en avant une relation entre taux de syndicalisation et inégalités salariales. Les pays où ce taux de syndicalisation est élevé (la Belgique, les pays scandinaves, Malte) sont également ceux où les inégalités salariales sont les plus faibles. Des syndicats bien implantés limitent les inégalités salariales !

La seconde explication concerne l'importance des conventions collectives. La Belgique est aussi un pays où la plupart des travailleurs sont couverts par une convention collective. Or, comme on peut le voir dans le graphique ci-dessous, il existe un lien clair entre l'importance de la couverture par des conventions collectives et des inégalités salariales limitées.

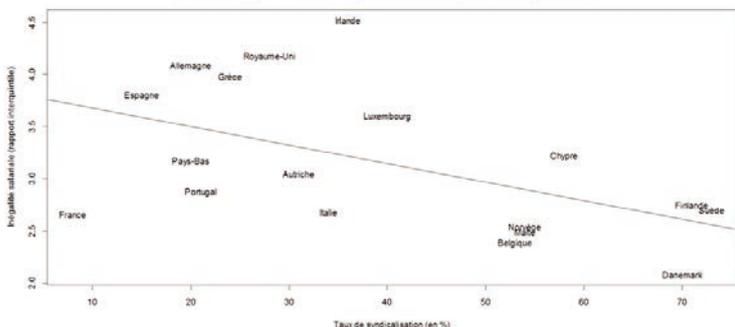


Par contre, au Royaume Uni ou en Irlande, en raison d'un pouvoir de négociation moindre, les syndicats ont moins d'influence sur la structure salariale au sein des entreprises et une plus grande partie des revenus des entreprises revient dès lors aux tout gros salaires.

Les syndicats devenant moins forts, le pouvoir de négociation des travailleurs diminue par rapport à celui des actionnaires. De ce fait, la part du capital dans l'économie augmente et comme le capital se trouve traditionnellement déjà chez les tout gros salaires, les inégalités augmentent³.

On peut donc conclure en affirmant que si l'on veut limiter les inégalités de salaire dans les pays d'Europe occidentale, il est nécessaire de conserver, d'approfondir et d'étendre le droit du travail. Cela nécessite, en autre chose, de pouvoir disposer de syndicats forts qui sont en mesure de négocier des augmentations de salaires.

Position des pays selon le taux de syndicalisation et l'ampleur des inégalités salariales



1. <https://www.irwgcsp.be/ou-en-sont-les-inegalites-aujourd'hui-11eme-thermometre-solidaris/>.
 2. Ghesquière, Fr., Inégalités de salaires dans les pays européens : <http://inegalites.be/Inegalites-de-salaires-dans-les>.
 3. Baromètre FGTB 2015, p. 19 : <http://www.fgtb.be/-/barometre-socio-economique-2015>.

UN SALAIRE DÉCENT POUR TOUS : MINIMUM 14 € !

Le colloque FGTB-Solidaris du 29 avril 2019 a mis en exergue que la première des inégalités, celle qui engendre toutes les autres, est salariale. Le salaire des travailleurs est trop bas, nos allocations ne nous permettent pas d'assumer une vie digne, notre pouvoir d'achat ne cesse de diminuer et le salaire minimum est aujourd'hui bien inférieur au taux de pauvreté. Le relever est désormais une nécessité !

L'INJUSTE RÉPARTITION DES RICHESSES

En Belgique, la part des rémunérations des salariés dans la richesse créée en une année (PIB) était en moyenne de 56 % entre 1975 et 1985. En 2017, elle n'est plus que de 50 %... À l'inverse, la part des dividendes dans le PIB, qui n'était encore que de 15 % en 1995, a explosé à une moyenne de 30 % depuis les années 2005.

Soit plus de 17 milliards transférés des travailleurs vers les détenteurs du capital...

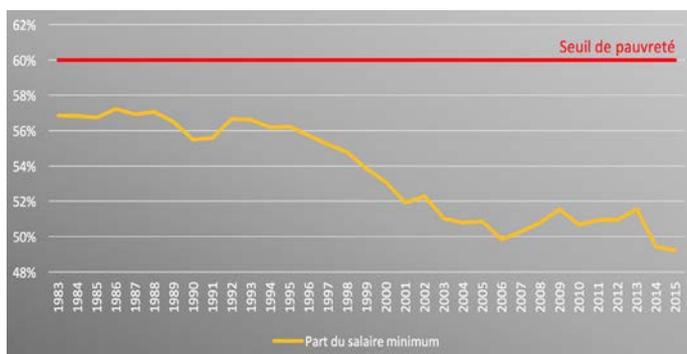
DES CONSÉQUENCES INACCEPTABLES

En Belgique, le salaire minimum est fixé à 9,65 € brut/h¹. Soit un revenu mensuel de 1 590 € brut... Ce qui fait à peine 1 340 € nets par mois pour une personne isolée travaillant à temps plein... Une situation inacceptable renforcée par l'explosion des contrats précaires et des temps partiels (plus d'un tiers des salariés travaillent sous ce régime). Cette flexibilisation du marché de l'emploi concerne principalement les métiers dont les rémunérations sont les plus basses : nettoyage, aides à domicile, vente, horeca... L'enquête Solidaris de 2019² montre que 6 travailleurs sur 10 ont du mal à s'en sortir et à joindre les deux bouts et, à l'évidence, ces travailleurs sont majoritairement des femmes.

LE SALAIRE MINIMUM TROP BAS

Au bas de l'échelle, le salaire minimum réel stagne depuis de très nombreuses années. Hors inflation, il n'a progressé que de 0,18 % par an en moyenne depuis 1999. Cette stagnation le relègue à un niveau bien en deçà du salaire moyen. Selon l'OCDE, entre 1983 et 2015, le salaire minimum est passé de 57 % à seulement 49 % du revenu moyen. Or, rappelons que le seuil de pauvreté est communément fixé à 60 % du revenu moyen, le salaire minimum est donc **inférieur** au seuil de pauvreté. Inacceptable pour la FGTB !

Le salaire minimum interprofessionnel belge ne protège pas contre la pauvreté. Force est même de constater qu'il s'éloigne de plus en plus de cet objectif. L'augmentation du salaire minimum est donc avant tout une question de justice sociale et de protection des travailleurs !



VIVRE PLUS DIGNEMENT

Les calculs de la FGTB mettent en avant que 50 % de la population n'arrive pas à faire face à ses dépenses³. Aussi revendique-t-elle d'augmenter le salaire minimum interprofessionnel à hauteur de 14,87 € brut/heure. Cela correspond à un salaire mensuel brut de 2 300 €, soit un peu moins de 1 600 € nets...

Actuellement, plus de 15 % des travailleuses et travailleurs à temps plein n'atteignent pas ce niveau, on mesure la régression et la souffrance qui se sont emparées de la classe ouvrière dans ce pays.

DE MEILLEURS SALAIRES POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE

Revaloriser les salaires les plus bas, c'est tout d'abord une mesure concrète permettant de lutter contre la précarité et les inégalités sociales. Mais cette mesure ne sera pas seulement bénéfique pour les travailleurs précaires, elle va aussi profiter à l'ensemble des citoyens et de la collectivité. Car une société plus juste et moins inégalitaire, est une société moins individualiste, moins violente, plus agréable à vivre.

PLUS DE SALAIRE, C'EST PLUS DE MOYENS POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE ET LES SERVICES PUBLICS.

Refinancer la Sécurité sociale, c'est assurer l'avenir et améliorer le niveau des pensions, la protection des sans-emploi, des malades, des accidentés du travail, etc.

Développer les services publics comme les hôpitaux, crèches, écoles, maisons de repos, transports, culture, justice, infrastructures, jeunesse, c'est aussi permettre une redistribution efficace des richesses produites par tous et donc améliorer le niveau de vie de tous au sein d'une société plus juste.

1. En Belgique, il n'y a pas de salaire minimum fixé par la loi. La formation des salaires (y compris le salaire minimum) est déterminée par les partenaires sociaux.

2. <http://www.institut-solidaris.be/index.php/inegalites-aujourd'hui/>.

3. <http://minimum14.be/wp-content/uploads/2017/10/14€-Dossier-pedagogique.pdf>.

CONGRÈS STATUTAIRE DE LA CGSP FÉDÉRALE

DU 5 JUIN 2020



APPEL AUX CANDIDATURES

Réuni le vendredi 21 juin 2019, le Bureau exécutif fédéral (BEF) de la CGSP a pris la décision de lancer la procédure, par le canal des Interrégionales, en vue de l'organisation du Congrès statutaire de la CGSP fédérale qui tiendra ses assises le 5 juin 2020.

Dans ce cadre, le BEF invite les instances des trois Interrégionales à publier un appel aux candidatures aux mandats des cinq membres du Secrétariat permanent ainsi que des trois membres du collège des vérificateurs aux comptes.

Cinq membres du Secrétariat permanent

- Deux secrétaires généraux fédéraux (« parrainés » par leur groupe linguistique et élus par le Congrès fédéral) :
 - Francophone : Michel Meyer, Président sortant et rééligible
 - Néerlandophone : Chris Reniers, Vice-présidente sortante et rééligible
- Trois secrétaires généraux interrégionaux (élus par leur Interrégionale et ratifiés par le Congrès fédéral) :
 - VLIG : Guido Rasschaert, sortant
 - IRW : Patrick Lebrun, sortant et rééligible
 - IRB : Rudy Janssens, sortant et rééligible

Trois vérificateurs aux comptes

Le Congrès fédéral procède également à l'élection de trois vérificateurs aux comptes (« parrainés » par leur Interrégionale et élus par le Congrès fédéral)

- VLIG : Marcel Van Impe, sortant
- IRW : Josiane Dekoker, sortante et rééligible
- IRB : Pascal Quensier, sortant et rééligible

Extraits des statuts de la CGSP

Annexe III Élection des membres du Secrétariat permanent. Application de l'article 16 :

- Les candidatures sont introduites auprès du Président de la Centrale par le canal d'une Interrégionale.
- Seuls les secteurs et les régionales intersectorielles peuvent présenter des candidatures aux Interrégionales mais ils ne peuvent présenter qu'une candidature par poste à pourvoir.

- Les groupes linguistiques procèdent au parrainage.
- Pour être parrainé, le candidat doit obtenir au moins 50 % des voix de son groupe linguistique.
- Les membres du Secrétariat permanent de la Centrale sont réputés d'office candidat au renouvellement de leur mandat sauf avis contraire de leur part.
- L'élection des secrétaires généraux des Interrégionales est ratifiée par le Congrès fédéral.

Annexe V – Élection des vérificateurs aux comptes

Les candidatures sont introduites auprès du président de la Centrale par le canal des Interrégionales.

- Seuls les Secteurs et les Régionales intersectorielles peuvent présenter des candidatures aux Interrégionales mais ils ne peuvent présenter qu'une candidature par poste à pourvoir.
- Les Interrégionales procèdent au parrainage.
- Pour être parrainé, le candidat doit obtenir au moins 50 % des voix de son Interrégionale.
- Le congrès fédéral élit les vérificateurs.

Article 49bis :

Tout candidat à un mandat de secrétaire permanent signe, dès le dépôt de sa candidature, un formulaire modèle A, défini dans l'Annexe VIII des présents Statuts, par lequel il s'engage en cas d'élection, à respecter les obligations en matière de gestion financière et comptable qui y sont précisées.

Candidatures

Conformément à l'article 16 et aux annexes III et V des statuts de la CGSP fédérale et conformément aux Règlements d'ordre intérieur des Interrégionales respectives, les candidatures doivent être introduites, par le canal d'une Interrégionale, auprès de Michel Meyer, Président de la CGSP/ACOD, Maison des Huit Heures, place Fontainas 9/11 à 1000 Bruxelles pour le 30 septembre 2019 à midi au plus tard.

INTERRÉGIONALE WALLONNE DE LA CGSP

CONGRÈS STATUTAIRE DES 28 ET 29 MAI 2020



Le Congrès statutaire de l'IRW-CGSP se tiendra les 28 et 29 mai 2020. Les mandats concernés sont actuellement pourvus comme suit :

- Secrétaire général de l'IRW : Patrick Lebrun, sortant et rééligible ;
- Secrétaire général adjoint de l'IRW : Laurent Pirnay, sortant et rééligible.
- Quatre vérificateurs aux comptes, deux émanant des Régionales intersectorielles et deux émanant des Secteurs : Béatrice Delestienne, Alphonse Vandenbroucke et Gilbert Larbuisson sont sortants et rééligibles ; le quatrième mandat (issu d'un Secteur) étant vacant,

Les mandats ci-après sont à conférer au sein de la CGSP fédérale :

- Secrétaire général fédéral : Michel Meyer (Président), sortant et rééligible;
- Vérificateur aux comptes : Josiane Dekoker, sortante et rééligible.

Les annexes III et V des statuts de la CGSP prévoient que :

- « seuls les Secteurs et les Régionales intersectorielles peuvent présenter des candidatures aux Interrégionales mais ils ne peuvent présenter qu'une candidature par poste à pourvoir ».

Les candidatures éventuelles doivent parvenir par l'intermédiaire des Secteurs ou des Régionales, à Daniel Verdebout, Président de l'IRW-CGSP, Espace Solidarité rue de Namur 47 à 5000 Beez, pour le lundi 30 septembre 2019 à 12 heures, au plus tard.

Par ailleurs, le Congrès sera appelé à ratifier les candidatures présentées par les Régionales et les Secteurs pour la constitution du Bureau exécutif de l'IRW CGSP et du Bureau exécutif de la CGSP fédérale.

IRB - INTERRÉGIONALE DE BRUXELLES

CONGRÈS STATUTAIRE DU 30 AVRIL 2020



C'est le jeudi 30 avril 2020 que se tiendra le Congrès statutaire de l'Interrégionale de Bruxelles IRB-CGSP à la Maison des huit heures, place Fontainas.

Un appel aux candidatures pour les mandats suivants est lancé :

- Secrétaire général de l'IRB CGSP : Rudy JANSSENS, sortant et rééligible ;
- trois vérificateurs aux comptes de l'IRB-CGSP ;
- un vérificateur aux comptes de la CGSP fédérale (parainé par l'IRB et adopté par le Congrès fédéral) ;
- cinq membres du secrétariat dont le président appartenant à l'autre groupe linguistique que le Secrétaire général, conformément à l'art. 15 des statuts de l'IRB.

Les élections se dérouleront conformément aux articles 30 à 40 du ROI de l'Interrégionale de Bruxelles (IRB) ainsi qu'à l'article 16 et aux annexes III et V des statuts de la CGSP fédérale.

Les candidatures doivent être adressées **par écrit avant le 1^{er} octobre 2019 à 12h** à :

Christian GROOTJANS,
Vice-président faisant fonction
Rue du Congrès, 17-19
1000 Bruxelles.



LA CGSP-BRUXELLES DÉMÉNAGE NOTEZ-LE BIEN !

Dès le 4 novembre 2019, les services de la CGSP-Bruxelles seront transférés au numéro 20 du boulevard Émile Jacqmain, au centre-ville de Bruxelles. C'est un changement de taille dans la vie de notre centrale. Pour nos visiteurs, affiliés et délégués il implique de nouvelles habitudes pour les déplacements et l'organisation des actions syndicales.

Notre maison syndicale de la rue du Congrès, c'est tout un pan d'histoire de la CGSP qui s'étend des années 70 avec la Régionale de Bruxelles qui deviendra Interrégionale en 2006 suite au congrès statutaire du 23 mars 2005 et au congrès extraordinaire du 27 mars 2006 de la CGSP fédérale qui ont porté la décision de création de l'IRB. Situé au cœur du quartier des institutions parlementaires des différents niveaux de pouvoir, cette localisation du bâtiment avait également une dimension symbolique et stratégique forte. Nombre de réunions, de rassemblements précédant des actions et manifestations et de vie syndicale y trouvaient leur point d'ancrage.

Mais après plus de quarante ans d'existence, le bâtiment nécessitait une rénovation et une restructuration en profondeur tant pour des raisons de vétusté de certains équipements, que d'adaptation à nos besoins actuels. Mais surtout il n'était plus en conformité vis-à-vis des normes de sécurité notamment. Les travaux, considérables, l'auraient rendu inutilisable pendant environ de deux ans. Des raisons parmi d'autres qui impliquaient de reloger l'Interrégionale. La recherche de nouveaux locaux au centre-ville nous a conduits vers l'immeuble Alhambra aux abords de la place Debrouckère qui accueille déjà *talent.brussels*, le nouveau service public de la Région bruxelloise.

Nos nouveaux locaux, nouvelle organisation, nouveaux itinéraires

Nous y déploierons nos services existants sur trois niveaux suivant une configuration repensée. L'aménagement des bureaux et salles de réunion par des entreprises spécialisées est en cours sous la houlette d'une architecte et ma vigilance comme maître d'ouvrage.

Les secteurs et les services intersectoriels y accueilleront citoyens, affiliés et délégués dès la première semaine de novembre. Nous devons nous adapter à ce changement. Il faudra notamment intégrer de nouveaux schémas dans nos déplacements et apprivoiser notre nouvel environnement. Mais le côté positif de ce changement de locaux, outre la nouveauté des installations, c'est qu'il nous permettra d'améliorer notre organisation interne et la qualité de nos services !

Rudy Janssens,
Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles



L'appel aux candidatures pour le
Congrès statutaire du 30 avril 2020
se trouve en page 15

Changement d'adresse à partir du 4 novembre 2019

CGSP-Bruxelles : Boulevard Émile Jacqmain, 20 - 1000 Bruxelles
Tél. 02 226 13 11
Accès par transports en commun :
station Debrouckère
Métro 1 et 5
Tram 3, 4, 32



www.cgspacod.brussels

ADMI-MOT, LE BILLET DU SECTEUR ADMI ILS VONT PASSER À CÔTÉ DE LA MONTRE EN OR

Le 26 mai dernier, les urnes ont parlé et les résultats bouleversèrent de façon stupéfiante les prédictions préélectorales. L'ensemble de l'establishment (N-VA y compris) a été frappé de stupéfaction par la forte poussée du Vlaams Belang dans le nord du pays, occultant presque les résultats des autres partis politiques dans le chef des analystes, journalistes et politologues.

Avec quelques semaines de recul et un regard un peu plus affiné sur l'évolution du paysage politique en Flandre, ce résultat aurait pu être prévisible, particulièrement au vu des élections communales et provinciales d'octobre 2018.

De toute évidence, les votes confirment la polarisation annoncée du paysage politique belge et viennent soutenir le constat de Bart De Wever quant à deux visions opposées de la société voulue par les électeurs belges.

Alors que les majorités sont arrêtées en Région bruxelloise et en Communauté germanophone, bien aventureux serait celui qui prendrait le risque de prédire, au moment de la rédaction du présent article, vers quelles majorités on se dirigerait au niveau du fédéral et en régions wallonne et flamande. Cela semble même une mission impossible que de constituer un gouvernement fédéral, tant les exclusives préélectorales sont en totale contradiction avec les résultats des urnes.

Ce que nous pouvons déjà tirer comme leçon au niveau francophone, c'est que les majorités sortantes sont sévèrement (à juste titre, dirons-nous) sanctionnées par l'électeur : le MR n'est crédité que de 21 % de votes et le cdH de 11 %. À eux seuls, ces chiffres sont criants de vérité : seul 1 wallon sur 5 est satisfait des politiques du gouvernement Michel et à peine 1 wallon sur 3 reconduirait la majorité MR-cdH sortante.

Dur constat d'échec ? Non, car nous n'avons cessé de dénoncer et lutter contre les mesures décidées par ces gouvernements durant 4 et 2 ans. Ils laissent derrière eux un bilan désastreux tant pour les citoyens et les fonctionnaires que pour les services publics de façon plus générale (nous vous invitons à lire les articles concernant le bilan des négociations sectorielles sur notre site Web : www.cgsp-admi.be).

Cependant, il n'y a pas lieu de se réjouir des résultats électoraux, car malgré les appels incessants de la FGTB,

il semble que des majorités dites de gauches, qui sont mathématiquement possibles, ne verront malheureusement pas le jour. À notre grand désappointement !

Pourquoi le PS, Ecolo et le PTB ne peuvent-ils pas travailler ensemble ?

C'est incompréhensible pour les observateurs extérieurs que nous sommes !

Ils sont en train de passer à côté d'un accord historique où la seule gauche pourrait orienter les choix de sociétés et la politique wallonne.

La faute à qui ? Il n'est pas de notre ressort de le déterminer, mais quel gâchis !

Gageons que l'arrivée du MR à la table des négociations wallonnes ne donnera pas un véritable coup de barre à droite sur les futures mesures proposées par le prochain gouvernement. Car nos craintes sont toujours présentes quant à l'avenir de dossiers qui concernent les travailleurs de notre secteur : réforme des APE, assurance autonomie, réforme du logement...

Et il est bon de se rappeler qu'un des chevaux de bataille d'Ecolo était la réforme des institutions provinciales. Le MR avait initié les discussions sous la précédente législature. Il ne faudrait pas que le PS se retrouve minorisé sur ce dossier et que l'on essaie pour la Xième fois de s'en prendre à nos Provinces.

Du côté des instances syndicales, le second semestre 2019 et 2020 seront des moments importants de renouvellement de mandats au sein de la CGSP. Le secteur Admi s'inscrit bien évidemment dans ce processus. Les sections locales ont commencé à se renouveler. Il en ira de même pour les régionales qui tiendront leurs congrès fin 2019 et début 2020. Les congrès de secteurs wallon et fédéral sont prévus pour avril et mai 2020 et l'ensemble des instances de la

CGSP seront renouvelées pour juin 2020. Nous y déterminerons les résolutions et lignes de politique syndicale à suivre pour les 4 années qui suivront.

Comme vous venez de le lire, les mois qui viennent seront cruciaux pour notre centrale syndicale. Nos travaux devront se réaliser en parallèle aux chantiers politiques qui nécessiteront de la solidarité et de l'ambition pour les futures majorités régionales et fédérales, sous notre plus haute vigilance. Nous porterons un regard tout particulier quant à l'avenir des institutions de notre pays.

Nous souhaitons et espérons que, comme par le passé (c'est-à-dire avant le gouvernement Michel), et tel le phœnix, les relations sociales fédérales puissent renaître de

leurs cendres. Il en va de même pour le dialogue social wallon qui au-delà des mots devrait reprendre un fonctionnement dit « à la Mosane ». Il est impératif que nos futurs dirigeants prêtent une oreille attentive aux demandes des citoyens et des travailleurs par la voix de leurs organisations syndicales, afin de ne pas revivre un climat antisocial tel que nous l'avons vécu les quatre dernières années.

Nous vous souhaitons une excellente rentrée à tou(te)s, ainsi que le meilleur pour les nouvelles délégations qui viennent de se mettre en place dans les sections locales.

Olivier Nyssen
Secrétaire général CGSP Admi

LE STATUT C'EST LE MUST !

PETITE PIQÛRE DE RAPPEL AVANT LA CONSTITUTION DES GOUVERNEMENTS

Alors que le monde politique se polarise un peu plus (au vu des résultats électoraux de mai dernier) et contrairement à ce que certains voudraient faire croire, le statut de la fonction publique reste plus que jamais le garant d'une administration forte et indépendante.

Nous n'avons de cesse de le revendiquer et il nous faut à nouveau le rappeler au vu des attaques portées par les précédents gouvernements.

Nous disposons de nombreux arguments pour étayer nos positions, et nous ne sommes pas les seuls...

En voici une nouvelle preuve.

Dans le cadre des négociations sur la Convention sectorielle en région wallonne, la CGSP avait mis en exergue, dans son protocole de désaccord, l'avis que l'Inspecteur des Finances avait remis sur les propositions de textes de l'autorité qui souhaitait mettre en place la carrière des contractuels au sein de la fonction publique wallonne.

Il nous paraît crucial de reprendre à nouveau tels quels les termes rédigés le 5 novembre 2018 sur ce projet et qui pointe la priorité à la statutarisation du personnel. L'Inspecteur des finances déplore en effet que :

« (...) l'on se dirige à l'avenir, vers une fonction publique totalement contractuelle. L'Inspection des finances souhaite rappeler les **principes du statut Camu** (...)

À la lecture du Rapport au Roi précédant l'adoption du statut CAMU, il apparaît que l'engagement statutaire a été préféré car il permettait, selon ses auteurs, une meilleure mise en œuvre des lois du service public. Les justifications suivantes ont été avancées pour le choix de la relation statutaire :

Elle garantit l'égalité de traitement des agents se trouvant dans des situations objectivement similaires ;

Elle permet d'assurer la continuité du service ;

Elle permet la mise en œuvre de la loi du changement, en faisant prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers des membres du personnel ;

Elle permet d'organiser la sélection et la carrière sur la base du mérite personnel ;

*Elle assure à l'agent une certaine **stabilité d'emploi**, en garantissant une **indépendance au regard de la classe politique** ;*

Cette idée d'indépendance apparaît centrale dans le choix de la relation statutaire.

Le Conseiller d'État Frédéric Gosselin écrit que la situation statutaire vise à mettre les agents à l'abri des pressions internes et externes, et à leur garantir davantage d'objectivité dans l'exercice de leurs fonctions ».

Pour la CGSP, cette idée d'**indépendance** que procure le statut est essentielle. Rappelons que le statut Camu a été finalisé en 1937, à un moment de l'histoire où le bruit des bottes s'entendait clairement au loin.

Ce rappel historique nous paraît plus que fondamental alors que les majorités politiques commencent à se négocier et que les déclarations gouvernementales suivront dans la foulée.

À bon entendeur ...

CONGRÈS WALLON

APPEL AUX CANDIDATURES

Tous les 4 ans, la CGSP, et donc le secteur Admi, procède au renouvellement de toutes ses instances par l'organisation de Congrès statutaires. Les différentes régionales vont tenir leur congrès dès le second semestre 2019. Le secteur wallon, quant à lui, en fera de même les 23 et 24 avril 2020. Et le Congrès fédéral se tiendra les 14 et 15 mai 2020.

Les modalités d'appel à candidatures et de désignation aux différents mandats à pourvoir sont fixées dans le ROI du secteur wallon aux articles 21, 23 et 32.

Conformément aux statuts, nous lançons la procédure d'appel aux candidatures aux mandats pour lesquelles le Congrès doit procéder à des élections. Ceux-ci sont actuellement occupés par les Camarades suivants :

- **Présidence** : Martine UGOLINI, Régionale de Charleroi ;
- **Secrétaire général wallon** : Olivier NYSSSEN, Régionale de Liège ;
- **Secrétaire général issu des institutions publiques** : André GILLES, Régionale du Centre-Sud-Est ;
- **Secrétaire interrégional du Centre-Sud-Est** : Bertrand ANDRÉ, division régionale de Namur-Brabant wallon ;
- **Secrétaire interrégionale de l'Ouest** : Laurent DUFRASNE, division régionale de Mons ;
- **Première Vice-présidence** : Pascal DOULIEZ, Régionale de l'Ouest ;
- **Seconde Vice-présidence** : Nadine SCHOENTGEN, régionale Centre-Sud-Est ;
- **Délégué permanent police** : Eddy QUAINO, Régionale de Liège ;
- **Commission comptable** : Patrick PETERS (Régionale de l'Ouest), Claude PIROTTE (Régionale du Centre-Sud-Est), Marcel THIOUX (Régionale de Liège) et Yves ZANATTA (Régionale de Charleroi).

À l'exception de Nadine Schoentgen qui sera admise à la pension, tous ces Camarades sont sortants et rééligibles.

Toute candidature doit respecter les conditions suivantes pour être valable :

- être un agent nommé à titre définitif,
- être affilié dans une section du secteur depuis au moins 5 ans ;
- être présenté par sa Régionale.

Les candidatures devront parvenir au Secrétariat de la CGSP Admi par le biais des quatre Régionales concernées avant le jeudi 10 février 2020 à l'attention de :

Olivier NYSSSEN
Secrétaire général de la CGSP Admi
9-11 place Fontainas
1000 Bruxelles

ou par mail à l'adresse suivante :
olivier.nyssen@cgspacod.be.



RÉGIONALE DE LIÈGE APPEL À CANDIDATURES

Le 1er mars 2020, le mandat de secrétaire régional de la Régionale Admi de Liège sera vacant.

Conformément aux statuts, nous lançons donc la procédure d'appel à candidature à la fonction pour laquelle le Congrès de Liège devra se prononcer.

Pour être valable, la candidature doit respecter les conditions suivantes :

- être agent nommé à titre définitif,
- être affilié au secteur depuis au moins 5 ans,
- être présenté par sa section.

Les candidatures doivent parvenir, par courrier, au :

Camarade Luc HAKIER
Secrétaire régional
Place Saint-Paul 7A
4000 Liège

Ou par e-mail à l'adresse suivante luc.hakier@cgspacod.be avant le jeudi 26 septembre 2019 à midi.

Dans tous les cas, les candidatures feront l'objet d'un accusé de réception de la part du Secrétaire régional.

DIVISION RÉGIONALE DE NAMUR – BRABANT WALLON APPEL À CANDIDATURES

Le 24 janvier 2020 se tiendra le Congrès statutaire de la division régionale de Namur – Brabant wallon du secteur Admi de la CGSP. Un appel aux candidatures est lancé pour les mandats suivants :

- **Un Secrétaire de division régionale** : Bertrand André sortant et non-rééligible ;
- **Un Président de division régionale** : Jean-Pol Donnay sortant et rééligible ;
- **Trois Vice-président(e)s sortant(e)s et rééligibles** : Marco Reuter, Marie Louise Mirguet et Sandra Thirion ;
- **Un Vice-président issu des OIP** : Christian Servais sortant non-rééligible ;
- **Trois vérificateurs aux comptes** : Claude Pirotte, Stéphane Wilmotte, Dominique Randour : sortants et rééligibles

Pour être recevables, les candidatures devront respecter les conditions prévues dans le Règlement d'ordre intérieur (ROI) de la Régionale CGSP Admi Namur - Brabant wallon. Les élections se dérouleront conformément audit ROI.

Les candidatures doivent être adressées par courrier pour le 15/11/2019 à 16h à :

Bertrand André
Secrétaire interrégional Centre-Sud-Est CGSP Admi
41 rue de l'Armée Grouchy
5000 Namur.



FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

SECTEUR FÉDÉRAL CGSP AMiO – CONGRÈS STATUTAIRE

MANDATS DU SECTEUR AMiO – APPEL À CANDIDATURES

Le Congrès statutaire du secteur fédéral AMiO aura lieu le jeudi 14 mai 2020 à Bruxelles

1) Sur base des articles 9 et 23 des statuts du secteur fédéral, il faudra procéder lors du congrès à l'élection pour les mandats suivants :

- Deux mandats non permanents de Président(e) du secteur d'un rôle linguistique différent.
- Deux mandats permanents de Secrétaires généraux(ales) (un de chaque rôle linguistique).

Les Camarades **Gino HOPPE** (N) et **Michel JACOBS** (F) sont sortants et rééligibles.

Les présidents et les secrétaires généraux sont élus par le Congrès fédéral sur présentation de leur régionale, après avoir obtenu le parrainage de leur groupe linguistique.

Les présidents exercent leur mandat selon le principe de l'alternance bisannuelle.

Les membres du Bureau exécutif fédéral sont élus pour quatre ans, leur mandat est renouvelable. Les membres du Secrétariat permanent fédéral sont réputés d'office candidat au renouvellement de leur mandat sauf avis contraire de leur part.

Si le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir, ces candidats sont élus d'office.

2) Le Congrès fédéral élit également trois vérificateurs aux comptes fédéraux. Dont :

- Un appartenant et présenté par l'Interrégionale flamande.
- Un appartenant et présenté par l'Interrégionale wallonne.
- Un appartenant et présenté par l'Interrégionale bruxelloise.

3) Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être introduites par un Comité interministériel régional. Chaque régionale peut présenter autant de candidats qu'il y a de mandats à pourvoir.

Les candidatures doivent être adressées **soit par courrier postal** (CGSP AMiO, Place Fontainas, 9/11 à 1000 Bruxelles) ou **soit par mail ministeres@cgsp.be** pour le **lundi 30 septembre 2019, midi, au plus tard.**

Conformément à l'article 49bis des statuts de la CGSP fédérale, chaque candidature à un mandat permanent doit être accompagnée du modèle A complété et signé par le candidat, de même chaque candidature à un mandat non permanent qui entraîne une participation à la gestion financière et comptable doit être accompagnée du modèle B (annexe VIII des statuts de la CGSP fédérale).

La non-présentation du modèle A ou du modèle B rend la candidature du candidat caduque.

Les mandats et instances restants sont comblés sur présentation des secteurs Overheidsdiensten, IRB AMiO et IRW AMiO qui mettent en œuvre la procédure électorale à cette fin au sein de leur secteur interrégional et sur base de leurs statuts ou règlements d'ordre intérieur.

M. Jacobs

ASBL SERVICE SOCIAL DES SPF SANTÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ SOCIALE ET DU SPP INTÉGRATION SOCIALE

AVENIR DE L'ASBL – RENFORCEMENT DES INTERVENTIONS

Le 10 mai 2019 a eu lieu l'assemblée générale de l'ASBL Service social

Le futur de l'ASBL a été évoqué avec, entre autres, la cessation prochaine de la gestion de la restauration collective et la reprise de cette activité et des travailleurs concernés par une entreprise concessionnaire.

L'assemblée générale a donné décharge de la gestion au conseil d'administration où la CGSP est représentée par les camarades L. Van den Steen, A. Vionne et C. Draguet. Dans la poursuite de la saine et efficace gestion mise en œuvre il y a quatre ans par la dernière présidence assumée par la CGSP, le budget consacré aux aides collectives a fait apparaître des marges nouvelles et l'assemblée a décidé de les affecter au **renforcement des interventions** qu'offre l'ASBL.

Voici, à partir du 1^{er} juin 2019, les nouveaux montants d'interventions :

- Les interventions pour les prothèses (lunettes, dents, auditives...) seront portées à 150 euros (au lieu de 110) pour une première intervention. Les collègues malheureux qui rencontreraient une seconde dépense dans la même année, pour une prothèse d'une autre nature (exemple : après le remplacement des lunettes, une prothèse dentaire), se verront octroyer (sur demande) une intervention de 100 euros ; pour les collègues qui auraient déjà reçu une intervention de 110 euros cette année, une seconde intervention sera également de 100 euros.
- La prime sport et culture pour les fonctionnaires est portée à un maximum de 100 euros (au lieu de 80). En outre, le cadre d'intervention de cette prime sera élargi à partir du 1^{er} septembre 2019 pour que des activités

liées au développement du bien-être soient également prises en considération pour la prime. Le conseil d'administration est chargé de préciser les modalités de cette extension.

- La prime sport et culture pour les enfants (jusqu'à 18 ans) est portée à un maximum de 100 euros (au lieu de 80).
- L'intervention dans les frais de garderie est portée à 8 euros par jour (au lieu de 7) avec un maximum de 20 jours.
- Les modalités d'octroi de la prime d'étudiants (études supérieures) seront assouplies pour permettre, indépendamment de l'octroi d'allocations familiales, que la prime puisse être octroyée un maximum de 8 fois.
- La prime de départ à la pension est portée à 150 euros (au lieu de 125).
- L'intervention octroyée aux collègues qui disposent d'une assurance hospitalisation différente de celle proposée par AG Insurance est portée à 50 euros (au lieu de 20).

Enfin, le conseil d'administration a reçu mandat de l'assemblée pour examiner la faisabilité d'une nouvelle intervention favorisant la mobilité douce pour les fonctionnaires. Si les conclusions du conseil d'administration s'avèrent favorables, l'information sera communiquée.

En résumé : malgré les restrictions budgétaires, la gestion syndicale de l'ASBL porte ses fruits !

K. Sissau, F. André et C. Draguet



RÉGION WALLONNE

IRW AMiO CGSP - CONGRÈS STATUTAIRE 2020

APPEL À CANDIDATURES POUR LES MANDATS IRW AMiO CGSP

*Le Congrès statutaire de l'Interrégionale wallonne du secteur AMiO CGSP
aura lieu les 7 et 8 mai 2020 à Pont-à-Lesse*

1) Conformément au règlement d'ordre intérieur de l'IRW AMiO, le Congrès aura à procéder à l'élection des mandats suivants au sein du Secrétariat interrégional :

MANDATS PERMANENTS

- **Un(e) Secrétaire permanent(e) interrégional(e) Dirigeant-responsable de l'IRW AMiO** (point 7.4.1. du ROI de l'IRW AMiO).
Le Camarade Stéphane JAUMONET est sortant et rééligible.
- **Un(e) Secrétaire fédéral(e) de la CGSP AMiO issu(e) de l'IRW AMiO** (point 7.4.2. du ROI de l'IRW AMiO).
Le Camarade Stéphane STREEL est sortant et rééligible.
- **Un(e) Secrétaire général(e) francophone de la CGSP AMiO issu(e) de l'IRW AMiO** (point 7.4.3. du ROI de l'IRW AMiO).
Le camarade Michel JACOBS est sortant et rééligible.

MANDATS NON PERMANENTS

- **Un(e) Président(e) de l'IRW AMiO** (point 7.4.4. du ROI de l'IRW AMiO).
Le Camarade Pédro VEGA est sortant et rééligible.
- **Deux Vice-président(e)s de l'IRW AMiO** (point 7.4.4. du ROI de l'IRW AMiO).
Les Camarades Maria BONGIOVANNI et Grégory WALLEZ sont sortant(e)s et rééligibles.

Pour rappel, conformément au point 4.6. du ROI de l'IRW AMiO, le ou la président(e) et chaque vice-président(e) doivent être issus de sous-secteurs ressortissants à des niveaux de pouvoirs politiques différents.

Un(e) délégué(e) ne peut être candidat(e) qu'à un seul mandat au sein du secrétariat interrégional. Les candidatures sont présentées par un Bureau régional du secteur AMiO, à défaut les candidatures sont non recevables. Chaque régionale peut présenter autant de candidats qu'il y a de mandats à pourvoir.

2) Conformément au règlement d'ordre intérieur de l'IRW AMiO, le Congrès aura à procéder à l'élection des mandats suivants :

- **Trois vérificateur(trice)s aux comptes** (point 9.3. du ROI de l'IRW AMiO).

Chaque régionale ne peut présenter qu'un candidat « vérificateur aux comptes ». Les candidatures sont présentées par un Bureau régional du secteur AMiO, à défaut les candidatures sont non recevables.

Leur indépendance par rapport aux organes statutaires doit être assurée, ils (elles) ne peuvent donc être membres d'une instance de l'Interrégionale wallonne du secteur AMiO.

3) Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être adressées par écrit :

- soit par courrier postal : rue de Namur, 47 à 5000 BEEZ ;
- soit par mail : stephane.jaumonet@cgspacod.be.

Ceci pour **le lundi 30 septembre 2019 à midi, à la CGSP IRW AMiO.**

Conformément au point 9.6. du ROI de l'IRW AMiO, tout candidat à un mandat de délégué permanent signe, dès le dépôt de sa candidature, un formulaire modèle A, défini dans l'Annexe VIII des Statuts de la CGSP fédérale, par lequel il s'engage en cas d'élection, à respecter les obligations en matière de gestion financière et comptable qui y sont précisées.

De même, tout candidat à un mandat non permanent qui entraîne une participation à la gestion financière et comptable d'une des composantes de la Centrale signe dès le dépôt de sa candidature un formulaire modèle B, défini dans l'Annexe VIII des Statuts de la CGSP fédérale.

La signature du modèle A ou B constitue une condition d'éligibilité.

4) Appel à candidatures de délégué(e)s et renouvellement des instances régionales

Pour tout renseignement et candidature :

Régionale de Verviers : le mercredi 2 octobre 2019

Denis PINON, Secrétaire régional

0496/87 79 96

Denis.pinon@cgspacod.be

Régionale du Centre : le vendredi 11 octobre 2019

Annick DIEU, Secrétaire régionale

0476/54 17 33

Annick.dieu@cgspacod.be

Régionale de Charleroi : le jeudi 28 novembre 2019

Carole PEROMET, Secrétaire régionale

0493/19 62 49

Carole.peromet@cgspacod.be

Régionale de Mons : le vendredi 13 décembre 2019

Gaëtan STEENHOUDT, Secrétaire régional

0494/36 68 15

Gaetan.steenhoudt@cgspacod.be

Régionale du Luxembourg : le vendredi 17 janvier 2020

Catherine MALHERBE, Secrétaire régionale

0475/37 76 33

Catherine.malherbe@cgspacod.be

Régionale de Liège : le vendredi 24 janvier 2020

Michaël NOVELLI, Secrétaire régional

0495/33 36 61

Michael.novelli@cgspacod.be

Régionale de Huy : le mardi 28 janvier 2020

Monique DUBOIS, Secrétaire régionale

0474/01 39 47

Monique.dubois@cgspacod.be

Régionale de Namur : le vendredi 20 mars 2020

Maria BONGIOVANNI, Secrétaire régionale

0478/27 09 82

Maria.bongiovanni@cgspacod.be

S. Jaumonet





LA LIBÉRALISATION DU RAIL

Le 19 juin dernier, la CGSP a organisé une journée consacrée aux enjeux de la libéralisation.

À cette occasion, nous avons accueilli différents orateurs qui sont venus exposer leurs études, leurs réflexions ou leurs projets face à cette perspective :

Leila Van Keirsbilck (UCL), Mathieu Strale (ULB), Johan De Mol (U Gent), Frank Moreels (Président ETF), Renaud Lorand et Sophie Dutordoir (SNCB).

Quelle libéralisation ?

C'est en 1991 qu'est né le texte fondateur, la fameuse directive 91/440 !

Ensuite, les différents « paquets ferroviaires » se sont succédé, il y en a eu 4.

La première date de 2001, il a imposé la séparation entre la gestion de l'infrastructure et l'exploitation ferroviaire.

Le deuxième a autorisé, en 2004, une ouverture plus grande du marché fret.

Le troisième, adopté en 2007, instaure la libéralisation du transport de voyageurs « international »

Enfin le 4e, approuvé en 2016, ouvre la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs (open accès) et rend obligatoire l'appel d'offres pour l'attribution des contrats de service public.

Depuis le début du processus, la CGSP-Cheminots a combattu en collaboration avec les partenaires de l'ETF, ouvertement la libéralisation.

En effet, selon nous, cette logique est un concept purement idéologique et dogmatique qui ne répond qu'à l'appétit jamais assouvi des chantres de l'ultralibéralisme.

Il privilégie l'intérêt privé au détriment des besoins de la collectivité et surtout il préconise la libre concurrence comme régulateur du marché visant la fin du monopole des sociétés étatiques de service public.

De plus, ce modèle ambitionnait un important transfert modal de la route vers le rail.

Ce standard a montré ses limites et ses incohérences.

En effet, dans le secteur marchandises, aujourd'hui complètement privatisé, la part de marché du rail représentait en 1993 environ 15 %, en 2018 cette part était de 18 % à peine alors que la route captait 75 % de celle-ci.

De plus, la fin des monopoles des entreprises historiques a laissé la place à l'émergence et la consolidation d'autres entreprises monopolistiques qui se partagent l'essentiel du marché européen.

Si l'on élargit la réflexion à d'autres secteurs, on constate que la libéralisation n'a pas apporté les effets bénéfiques promis.

L'électricité n'a jamais été aussi chère, les télécommunications connaissent un accroissement permanent de leur prix.

Responsabilité politique

Aujourd'hui, le gouvernement belge (qui est le seul en Europe !), n'a pas encore décidé selon quelles dispositions et dans quelles conditions, il allait transposer la directive européenne.

Or, s'il est impératif que cette décision soit prise rapidement, le choix du modèle qui sera proposé est primordial pour l'avenir de la SNCB.

En effet, soit c'est l'ouverture à la concurrence à tous crins, sur la base du modèle britannique avec toutes ses dérivées : scission du réseau, régionalisation, hausse des tarifs et bien sûr le spectre de la privatisation privilégié par certains. Car pour ceux-là, la libéralisation n'est synonyme que de privatisation.

Soit, c'est l'option de l'attribution directe du marché de service public pour une période de 10 ans en faveur de la SNCB.

La CGSP est toujours opposée à la libéralisation mais, elle est malheureusement un fait, dès lors, face à ces choix, il est évident que c'est l'attribution directe qui nous semble représenter la piste la plus favorable pour la SNCB.

Avant les dernières élections, nous avons pris l'initiative d'adresser un courrier à l'ensemble des partis politiques démocratiques afin de connaître leurs ambitions en faveur des chemins de fer belges.

Tous, à une exception près, nous ont répondu que compte tenu des enjeux climatiques et environnementaux, le rail devait prendre une part importante dans la mobilité de demain.

Les mêmes se sont prononcés en faveur d'un refinancement structurel des Chemins de fer, les investissements réclamés oscillaient de 3 à 10 milliards.

Si l'attribution directe paraissait être la référence retenue par la majorité d'entre eux, cependant, il existe beaucoup de nuances quant aux moyens à mettre en place pour y parvenir, notamment quant aux exigences de performance et à l'augmentation de productivité.

La CGSP sera là pour vérifier la concrétisation des promesses électorales !

D'ores et déjà, je veux prévenir tous les apprentis sorciers qui se laisseraient bercés par les sirènes de l'ultralibéralisme, la privatisation ou la régionalisation, qu'ils trouveront la CGSP sur leur chemin pour barrer la route à leurs nauséabonds projets.

La SNCB

La SNCB se prononce clairement en faveur du modèle de l'attribution directe et a déjà établi sa feuille de route afin de se préparer à ces prétentions.

Dans ce cadre-là, je voudrais convaincre Mme Dutordoir que ses légitimes ambitions pour la SNCB ne pourront être rencontrées sans le personnel.

Les agents constituent le moteur de la réussite de l'entreprise.

Au cours des 5 dernières années, les Cheminots ont contribué largement à l'augmentation de 20 % de la productivité. L'emploi a diminué quant à lui de plus de 4 500 agents.

Cette réalité se ressent sur le terrain, la charge psychosociale augmente, les burn-out également et les difficultés opérationnelles apparaissent au grand jour.

Aujourd'hui, les Cheminots travaillent à flux tendu.

Ils sont excédés par toutes les restructurations, réorganisations, centralisations, réduction de personnel, flexibilité, productivité...

Malgré tout, les Cheminots sont fondamentalement attachés à leur entreprise mais également à la bonne réalisation du service public.

Dans ces conditions, ils sont aussi en demande de la conclusion d'un véritable accord social.

Un accord social consistant, ambitieux et respectueux, qui prendra en considération les nombreux efforts déjà consentis par le personnel.

Alors, ne les décevez pas !

Pierre LEJEUNE
Président

APPEL À CANDIDATURE DU SECTEUR FRANCOPHONE CHEMINOTS

Conformément au statut francophone Cheminots, le Bureau, lors de sa réunion du 20 juin 2019, a fixé la date et le lieu du prochain Congrès statutaire. Celui-ci aura lieu le **24 avril 2020** à la salle du FORUM rue des Brasseries 10, 7170 Manage.

Il a également décidé de lancer dès à présent l'appel à candidature comme le prévoit le statut au renouvellement des mandats de Secrétaire général francophone sortant et rééligible, ainsi que des 3 mandats de vérificateurs aux comptes dont un 1 sera désigné pour être parrainé au Collège national des vérificateurs du secteur.

Les candidatures devront nous parvenir au plus tard pour **le 13 septembre 2019 à midi** au secrétariat du secteur et être conforme à l'article 49 bis de la CGSP.

Pour être prises en considération, les candidatures doivent être introduites par les responsables de votre Régionale.

Fraternellement,

E. LIBERT
Secrétaire général

RÉGIONALE DE MONS-BORINAGE CONGRÈS STATUTAIRE

Le Congrès statutaire de la Régionale de Mons-Borinage du secteur « Cheminots » se tiendra **le samedi 29 février 2020 à 10h30** – rue Lamir 18/20 à 7000 Mons.

Ordre du jour

- Accueil des participants.
- Hommage aux disparus.
- Rapport des vérificateurs aux comptes.
- Point sur l'actualité.

Il sera procédé au renouvellement des mandats suivant :

- Franq Capelle, Secrétaire permanent, sortant et rééligible,

- Jean Demayer, Président, sortant et rééligible,
- Jean-Caude Dufranes, Vérificateur aux comptes, sortant et rééligible,
- Michel Rousseau, Vérificateur aux comptes, sortant et rééligible,
- Pierre Lebacq, Vérificateur aux comptes, sortant et rééligible,

Les candidatures sont à envoyer par courrier postal à l'attention du Président du secteur, Jean Demayer – rue Lamir 18/20 à 7000 Mons avant le 13 septembre 2019 à midi.

Les candidatures doivent être conformes au Règlement d'ordre intérieur de la régionale.

RÉGIONALE DU HAINAUT OCCIDENTAL CONGRÈS STATUTAIRE CHEMINOTS

À l'occasion du Congrès statutaire régional du secteur Cheminots 2020-2024, qui se tiendra le 8 février 2020, dès 10h à la Régionale, 15, place verte à 7500 Tournai, il sera procédé à la présentation et à la ratification des différentes instances.

À cette fin, il est fait appel aux candidatures pour les mandats suivants :

Un poste de secrétaire permanent

Le camarade Jean-François Boulanger est sortant et rééligible.

Un mandat de président

Le camarade Fred Vankwikenborne est sortant et rééligible.

Un mandat de Président adjoint

Le camarade Lucky Robbens est sortant et rééligible.

Un mandat de secrétaire

Le camarade Patrick Leveau est sortant et rééligible.

Un mandat de secrétaire adjoint

Le camarade Bruno Leroy est sortant et non rééligible.

Un mandat de trésorier

Le camarade Dany Vandenbrande est sortant et non rééligible.

Un mandat de trésorier adjoint.

Trois mandats de vérificateurs aux comptes

Les camarades Eddy Ducoulombier et André Dumortier sont sortants et rééligibles.

Les candidats qui remplissent les conditions d'éligibilité, conformément au ROI du secteur Cheminots de la Régionale du HO, doivent envoyer leur candidature manuscrite pour le 13 septembre à midi au plus tard à l'adresse suivante :

Secrétariat de la CGSP-Cheminots
Place verte, 15 - 7500 Tournai

NB : Le ROI est consultable au secteur « Cheminots » sur demande.

Jean François Boulanger
Secrétaire permanent
CGSP-Cheminots HO

RÉGIONALE DU CENTRE APPEL À CANDIDATURE

Le Congrès statutaire de la CGSP-Cheminots de la Régionale du Centre aura lieu le 15/02/2020 et de ce fait, conformément au ROI de la Régionale du Centre, il est fait appel aux candidatures pour les mandats suivants :

Secrétaire permanent, Bertrand Chauvenne, sortant et rééligible.

Président de la Régionale, Sédrich Slagmeulder, sortant et rééligible.

Vice-Présidents :

Claude Dessart, sortant et rééligible

Yves Bontet, sortant et rééligible

Postes vacants

Secrétaire administratif : Martine Gaeremynck, sortante et rééligible.

Secrétaire administratif adjoint : Jean-Marie Legerre, sortant et rééligible.

Pour ces mandats, les candidatures sont à renvoyer par écrit à l'attention du Secrétariat du secteur Cheminots de la CGSP-Centre, rue du temple 7 à 7100 La Louvière, au plus tard le 31/12/2019 cachet de la poste faisant foi.

L'élection aura lieu le 17/01/2020.

Pour les sections, des actifs :

- de la Louvière : poste vacant.

- de Braine-Le-Comte : Bontet Yves, sortant et rééligible.

Les assemblées générales des sections auront lieu le 20/09/2019 à la Régionale pour La Louvière à 14h pour les pensionnés et à 18h pour les actifs et pensionnés.

Concernant le Comité de section des pensionnés de La Louvière, tous les membres sont sortants et rééligibles, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous joindre au comité actuel.

Le 11 octobre à 19h en gare de Braine.

Tous les membres des Comités de sections sont sortants et rééligibles.

Toute candidature doit être conforme au ROI de la régionale qui sera fourni sur simple demande.

Bertrand Chauvenne

Secrétaire permanent CGSP-Cheminots Centre

RÉGIONALE DE CHARLEROI DÎNER MUSICAL

Le Comité de Pensionnés Cheminots de la CGSP-Charleroi organise un dîner musical, le mardi 19/11/2019 à 12h, rue de Montigny, 42 – Salle 1.

PAF : 5 €/personne pour les Cheminots et leur compagne, 15 € pour les sympathisants s'il reste des places vacantes, à payer à l'inscription sur le numéro de compte bancaire : BE92 0682 1784 2223 – CGSP-Cheminots (paiement et inscription à confirmer auprès de Jessica, tel : 071/797 111).

Menu : Apéritif, Porchetta, Dessert et café (Boissons comprises).

Attention ! Date limite des inscriptions : le 31 octobre 2019. Inscriptions limitées à 90 personnes.

Les Secrétaires permanents,
G. ITRI et A. DECOUX



UN CHAMP DE COQUELICOTS PARSEMÉ DE QUELQUES CHARDONS BLEUS



MOT DU PRÉSIDENT

Lorsque vous lirez ces quelques lignes, peut-être la Fédération Wallonie-Bruxelles disposera-t-elle d'un gouvernement. Entamées un peu plus de deux semaines après l'échec de la tentative de coalition Coquelicot en Wallonie (PS-Ecolo), les « discussions exploratoires » entre PS,

Ecolo et MR ont été interrompues entre le 5 et 15 août. Pendant ce temps-là, Elio Di Rupo, le président du PS, rédigera une note en vue de la formation de la future majorité. (Un rapport d'évaluation sur le cadre budgétaire doit être livré pour le 10 août). À l'inverse de la région bruxelloise, les formations autour de la table n'évoluent donc pas dans la continuité de la législature précédente. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, un « programme commun », la note Coquelicot, réunit déjà PS et Ecolo à travers des lignes stratégiques fortes mais comment concilier cette note « Coquelicot » des deux premiers partis et le programme du MR ? Les chardons bleus risquent bien d'envahir le champ de coquelicots. Deux visions de l'enseignement et finalement de la société s'opposent en effet frontalement. Les débats risquent d'être vifs entre négociateurs sur le tronc commun, la certification en fin de primaire, le décret inscription, le financement de la réforme de la formation initiale des enseignants...

La CGSP-Enseignement souhaite rappeler aux différents partis qu'une réduction des inégalités exige d'augmenter les moyens alloués à l'école. La création d'une « société positive », prenant en compte l'intérêt des générations futures dans toutes les décisions, est la seule manière de réconcilier les enjeux de justice sociale et de la protection du climat. Non à l'ultralibéralisme, non à l'exacerbation de l'économie de marché provoquant un démantèlement des

services publics par leur privatisation, non à un modèle où la priorité est à tout ce qui peut rapporter des profits, à court terme, aux détenteurs de capitaux. Oui, par contre, à une déclaration de politique communautaire qui aura le courage de juger la valeur d'un service public non pas à sa rentabilité à court terme mais par ce qu'il apporte à long terme à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quittons le monde politique pour revenir à des questions bien plus terre à terre et qui concernent l'ensemble des enseignants. Cette rentrée scolaire sera marquée par plusieurs nouveautés et principalement par la mise en œuvre du décret « organisation du travail ». Ce décret s'attache surtout à définir les composantes de la charge des enseignants : les prestations face à la classe, le travail pour la classe, la formation continue, le travail collaboratif et le service à l'école et aux élèves (SEE). Tout est réglé ou presque par le décret pour les quatre premiers chapitres, alors que le législateur a laissé ouvert le cinquième, confiant ainsi aux organisations syndicales et aux pouvoirs organisateurs le soin d'en définir les contours dans des règlements de travail. Ce décret nécessite donc l'adaptation des différents règlements de travail pour chacun des réseaux.

Les négociations avec les différents Pouvoirs Organisateurs sont rudes. Certains PO ont tendance à considérer les profs comme taillables et corvéables à merci. La CGSP-Enseignement s'y oppose fermement et exige que les SEE soient sérieusement balisés. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des suites de ces négociations.

Malgré ces inquiétudes, tant au niveau politique que professionnel, je vous souhaite à tous une excellente rentrée scolaire. N'oublions pas qu'être enseignant c'est avant tout préparer un monde meilleur.

Joseph THONON

RENTRÉE 2019 : QUELQUES NOUVEAUTÉS



Cela y est ! Une nouvelle rentrée est là... Entre répartition des classes, distribution des horaires, découverte de nouvelles têtes et préparation des premières leçons, on n'a parfois pas le temps de se pencher sur quelques changements « venus d'en haut » et applicables pour cette nouvelle année.

On vous aide à les décortiquer !

Nous sommes évidemment limités à un certain nombre de pages et ne pouvons donc pas prétendre ici à l'exhaustivité. Si vous avez des interrogations suite à la lecture de cet article, n'hésitez pas à contacter votre secrétaire régional.

LE DÉCRET « ORGANISATION DU TRAVAIL » ET SON IMPACT RÉEL SUR LA CHARGE DES ENSEIGNANTS

Depuis toujours, en tant qu'organisation syndicale, on le souligne : le travail des enseignants ne se limite pas au temps presté en classe !

Le décret « organisation du travail » du 27/03/2019 a le mérite de mettre ce constat en évidence en redéfinissant les cinq composantes de la charge de travail. Il rend ainsi visible tout le travail de préparation (appelé « travail pour la classe » dans le décret), qui, on le sait est un travail conséquent et essentiel. En effet, difficilement quantifiable, il a néanmoins été estimé à une heure de préparation pour une période de cours. Peut-être cette précision permettra-t-elle de mettre fin aux trop fréquents fantasmes à propos des horaires « cools » des enseignants.

Ce texte, s'il ne doit en aucun cas ajouter une surcharge de travail aux enseignants, doit permettre de fixer un cadre de travail et donc aussi une possibilité pour le travailleur de se défendre si on lui demande une tâche qui ne figurerait pas dans ce cadre.

[Est-il possible de réaliser un petit schéma reprenant les cinq composantes : le travail collaboratif, le travail en classe, le travail pour la classe, le service à l'école et aux élèves et la formation en cours de carrière.]

Mais ce décret, applicable dès la rentrée donc, ne fait pas que clarifier les missions des enseignants. Il ajoute

également quelques nouvelles manières d'envisager le travail des enseignants. Examinons trois d'entre elles.

Le travail collaboratif

Le travail collaboratif ou autrement dit le travail avec les autres membres du personnel est comptabilisé pour 60 périodes/année. Il concerne autant les membres du personnel du fondamental que ceux du secondaire. En résumé, il comprend, d'une part, le travail mené en commun autour de questions pédagogiques (cf. vade-mecum officiel traitant du travail collaboratif) et, d'autre part, l'appropriation des plans de pilotage par l'équipe éducative. Si le travail collectif autour de questions pédagogiques n'est peut-être pas neuf et n'est dès lors qu'officialisé par ce décret, la participation aux plans de pilotage et donc à la réflexion sur l'organisation de l'établissement, elle, est réellement neuve.

Pour les MDP à temps partiel, le volume de travail collaboratif sera proportionnel aux heures de travail. Pour les MDP travaillant dans plusieurs écoles, il sera adapté en proportion à l'horaire face à la classe dans chaque école.

Sur le fond, nous pensons que ce travail collaboratif est positif et peut contribuer au développement d'un bon et efficace climat de travail autour de projets conçus et menés en commun. Il contribue, nous semble-t-il, à diminuer ce que l'on appelle parfois la solitude de travail de l'enseignant et l'amène à travailler et à réfléchir collectivement sur des questions importantes.

Comme le vade-mecum (annexé à la circulaire n°7167 du 3/06/2019) le précise, il doit émaner de l'initiative des enseignants sans ressembler à des réunions obligatoires dont l'ordre du jour serait imposé d'office.

À noter que le décret propose mais n'impose pas à l'enseignant de compléter un formulaire où il relate ses heures de travail collaboratif. Le directeur n'est pas tenu de le demander ni de le vérifier systématiquement.

Les périodes additionnelles rémunérées

L'enseignant qui le souhaite pourra prêter entre deux et six périodes additionnelles rémunérées.

Attention, ces périodes additionnelles pourront être valorisées dans le calcul de l'ancienneté de service mais ne permettront pas à un enseignant d'être nommé ou engagé définitivement au-delà d'une charge complète.

Le fait de rémunérer ces heures et de supprimer le travail dans l'ombre sans contrepartie pécuniaire est assurément un

aspect positif. Nous craignons toutefois que certains pouvoirs organisateurs ne se servent de ces heures pour avantager l'un ou l'autre temporaire prioritaire en faisant ainsi progresser son ancienneté de fonction au détriment d'un autre.

Le service à l'école et aux élèves

C'est la partie qui reste la plus floue dans le texte décretaal, elle est donc la plus périlleuse. Le service à l'école et aux élèves comporte des missions obligatoires et collectives.

Il est important à noter que ces missions devront faire l'objet d'une concertation au niveau local, il s'agira donc d'y être très attentif afin que les PO n'abusent pas de cette mission pour demander tout et n'importe quoi aux MDP. Prudence et vigilance donc !

Afin d'éviter les dérives, il est nécessaire de définir des balises dans le règlement de travail. C'est pourquoi, les organisations syndicales, en front commun, négocient avec les PO des modalités de règlement de travail dans chacun des réseaux. Nous espérons que ces négociations aboutissent dans les prochaines semaines à une définition plus claire de ces missions.

UNE FORMATION TRONC COMMUN POUR LES ENSEIGNANTS DU MATERNEL (CIRCULAIRE N°7119)

Le nouveau tronc commun sera mis en œuvre en 1^{re}, 2^e et 3^e années de l'enseignement maternel dès la rentrée de septembre 2020. L'entrée dans ce nouveau tronc commun implique notamment l'appropriation par les enseignants de nouveaux référentiels. Dans ce contexte, l'enseignement maternel disposera pour la première fois d'un référentiel portant sur les compétences initiales.

La volonté est que les membres du personnel concernés par ce nouveau référentiel bénéficient d'une formation de base spécifique avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, soit au cours de l'année scolaire 2019-2020 pour les membres du personnel de l'enseignement maternel. Le dispositif se déploiera les années suivantes de manière progressive pour les enseignants du primaire, puis du secondaire.

Une formation obligatoire interréseaux, organisée par l'IFC est mise en place pour chaque MDP de l'enseignement maternel dès le mois d'octobre 2019. Une journée supplémentaire est prévue et sera assortie d'une prime de 175 euros (brut) pour chaque enseignant. Cette journée se déroulera en e-learning en deux demi-journées. La formation tronc commun sera donc organisée de cette manière :

- 3h de formation « à distance » dans le cadre du suivi d'un module en ligne (en dehors des heures pendant lesquelles le membre du personnel a la charge de sa classe) ;

- 6h de formation « en présentiel » proposée par un binôme de formateurs (pendant le temps scolaire) ;
- 3h de formation « à distance » dans le cadre du suivi d'un module en ligne (en dehors des heures pendant lesquelles le membre du personnel a la charge de sa classe).

LA GRATUITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT MATERNEL

Cette disposition va dans le sens d'une plus grande gratuité dans l'enseignement maternel... c'est donc une excellente nouvelle !

La réforme prévoit l'octroi d'une subvention de 60 euros pour les frais et fournitures scolaires. Cette subvention est d'abord prévue pour prendre en charge le matériel nécessaire à l'atteinte des compétences de base. Attention cartable, plumier et tenues vestimentaires sportives restent les seules fournitures devant être prises en charge par les parents.



Concrètement, que reste-t-il d'autre à charge des parents ?

- Les droits d'accès à la piscine ainsi que les déplacements qui y sont liés.
- Les frais liés aux activités scolaires culturelles et sportives (45 euros max./an).
- Les frais liés aux séjours pédagogiques (100 max./la durée totale de la scolarité maternelle).

Ces plafonds s'appliqueront à la 1^{re} maternelle dès la rentrée 2019-2020 et interviendront ensuite progressivement en ce qui concerne les 2^e et 3^e années.

LES ÉDUCATEURS/TRICES D'INTERNAT

Une modification de l'AR du 8 avril 1959 est intervenue en fin de législature. Si elle ne répond toujours pas à nos revendications concernant la prise en compte dans la charge rémunérée des nuits dormantes, elle représente néanmoins une première amélioration : 4h/nuits de 8h sont comptabilisées dans les 36h/semaine. La circulaire 7230 présente et explicite ces modifications. Que retenir et concerter en Cocoba ? On ne peut déroger aux moyennes instaurées (48h/semaine et 3 nuits/semaine) qu'en cas de circonstances exceptionnelles. Les horaires de base doivent donc les respecter et les périodes sur lesquelles se calculent les moyennes s'entendent hors congés. Par ailleurs, ces modifications induisent une révision de l'encadrement. En attendant une amélioration structurelle, les établissements ont été invités à communiquer à l'administration la hauteur des besoins en la matière pour 2019/2020.

LA NOUVELLE GOUVERNANCE DES HAUTES ÉCOLES

Le décret du 21 février 2019 dit décret « gouvernance » ne fait pas que toiletter le décret du 5 août 1995. Il refonde des parties de son contenu.

Il est vrai que certaines d'entre elles « avaient fait leur temps », si vous nous permettez l'expression et ne correspondraient plus à des pratiques en vigueur dans les établissements. C'est le cas notamment pour certaines fonctions hors encadrement des étudiants.

Mais puisqu'ici il s'agit de vous faire part de ce qui est attendu en cette rentrée académique, nous nous attarderons sur les mesures qui entraînent un élargissement des compétences des organes de concertation locale.

Les COPALOC, les COCOBA seront consultés sur la composition du collège de direction, le mode d'organisation des élections (par vote de liste ou par mandats individuels), le profil de fonction de chaque fonction à assurer au sein du collège de direction. Cette consultation se

fait préalablement à la définition de profil par le pouvoir organisateur ou le Conseil d'Administration (H.E du réseau de la FWB). Le profil est ensuite porté à la connaissance des organes de concertation. L'avis de ces derniers est également requis à propos de la lettre de mission confiée à chaque membre du collège de direction de la procédure de désignation du directeur président et des directeurs parmi les trois candidats qui ont obtenu le plus de voix.

L'appel aux candidats aux postes de directeurs adjoints ainsi que les désignations à ces postes se font après avis des organes de concertation locale. Il en va de même pour la fonction de directeur d'administration.

Un des objectifs avoués de cette réforme de la gouvernance est d'octroyer plus de liberté aux Autorités (Pouvoirs Organisateurs, Collège de direction).

C'est une liberté sous contrôle des représentants des travailleurs locaux. Oui, mais ce contrôle peut s'avérer vain puisqu'il s'agit d'une compétence d'avis ? Pas faux. Néanmoins, l'information doit être fournie et le rapport de force local peut s'exercer si nécessaire.



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE

COLLOQUE

La réforme des pensions, pour quels enjeux sociétaux ?

Quand : le mardi 24 septembre entre 13h30 et 18h

Où : Bibliothèque royale de Belgique - Salle Royal Sky Room

Le vieillissement de la population est aujourd'hui au centre des débats et des préoccupations des politiques publiques en Belgique, principalement en raison des inquiétudes liées à ses conséquences sur le système de pension. Relèvement de l'âge légal, pension à points, amélioration de l'emploi des travailleurs âgés, identification des métiers pénibles... Autant de propositions et de pistes d'action destinées à apporter des réponses structurelles à une hausse attendue des dépenses de pensions. L'objectif de cet ouvrage est de proposer différents points de vue et d'apporter une analyse multidisciplinaire sur la question en abordant les enjeux économiques, budgétaires, sociologiques et administratifs des débats en cours et des réformes proposées. Ce travail qui rassemble des chercheurs et des acteurs de terrain devrait également permettre au lecteur d'acquérir une vue d'ensemble des systèmes de pension actuels en Belgique.

Intervenants :

Benoît Bayenet (Professeur, ULiège/ULB), Dimitri Léonard (chercheur, ULB), Maxime Fontaine (chercheur, ULB), Frank Vandenbroucke (Comité académique des pensions), Jean Hindriks (UCL), Pierre Devolder (UCL), Sarah Scaillet (SFP), Nicole Fasquelle (Bureau fédéral du Plan), Arnaud Dessoy (Belfius, Conseil Supérieur des Finances), Jacques Wels (Professeur invité, University of Cambridge), Esteban Martinez (Professeur, ULB), Serge Volkoff (Centre d'études de l'emploi, France), Anne Léonard (Secrétaire nationale CSC), Jean-François Tamellini (Secrétaire fédéral FGTB), Eugène Ernst (Secrétaire général CSC Enseignement), Joseph Thonon (Président communautaire CGSP Enseignement).

Pour toute information complémentaire : dulbea@ulb.ac.be

Préinscriptions : [formulaire](#)





PM : LE POINT SUR LA SITUATION

Depuis plusieurs années, GAZELCO n'a cessé de revendiquer sa volonté de sortir du système de performance management, en place dans le secteur depuis la création des nouvelles conditions de travail. S'opposant longtemps, à la volonté patronale de maintenir un processus visant à mesurer la productivité des travailleurs.

Cependant, au fil du temps, le banc patronal dut se ranger au même constat : ce système n'a semé sur son passage que frustration et désolation, sans jamais accroître la productivité individuelle des travailleurs.

Toutefois, le banc patronal complice avec la CSC BIE, n'ont pas souhaité aborder ce sujet d'un point de vue collectif et sectoriel, estimant tous deux, que c'était du ressort de chaque entreprise.

C'est donc au niveau local, que des discussions ont vu le jour... Mais ce sujet complexe et fastidieux, poussait les discussions à s'enliser, en effet, la sortie de ce processus ne pouvait à nos yeux, s'opérer que conjointement avec la révision du barème, en revenant à une grille barémique basée sur 14 classes salariales et non plus sur 9 plages.

Dû à la volonté commune des patrons de ne vouloir négocier qu'à coût neutre, certains ont opté pour une solution transitoire, comme en BNO. Annihilant la partie qualitative du système et octroyant annuellement un % d'augmentation moyen, basé sur le compa-ratio, à tous les travailleurs, se laissant ainsi du temps pour envisager le passage vers un nouveau barème.

En ENGIE, c'est au bout de 18 mois de négociations tenues que les parties se sont accordées sur le fait de revoir tant l'aspect qualitatif que quantitatif.

C'est dans un contexte de malaise général à la centrale nucléaire de Tihange, ayant par ailleurs déposé un préavis de grève en hiver 2018 lorsque la Belgique souffrait d'un risque d'approvisionnement, qu'une solution fut dégagée balayant ainsi définitivement l'évaluation des performances, et octroyant aux travailleurs une augmentation préalable suivie d'un rattachement de chacun des salaires dans une nouvelle grille barémique de 14 classes.

Il est important de rappeler qu'à l'heure où certaines entreprises enterraient le PM, d'autres nouveaux opérateurs du

secteur, étaient restés depuis leur arrivée, sur le barème minimum sectoriel tel que défini par la CCT de 2003, et ce donc, sans aucun système d'augmentation salariale liée à la performance.

C'était notamment le cas chez Direct ENERGIE, il était donc primordial pour GAZELCO, de se préoccuper de cette situation.

C'est à cet effet, que les travailleurs et délégués de l'entreprise ont revendiqué une augmentation salariale visant à rattraper la perte financière accumulée ainsi que l'intégration des salaires individuels dans une nouvelle grille barémique.

Après plusieurs actions à la centrale de Marchienne-Au-Pont, c'est en négociant avec la direction du groupe Total France, que nous avons pu concrétiser ce projet, par l'attribution d'un % d'augmentation égal pour tous, et l'intégration des salaires individuels dans un nouveau barème.

En Ores, les discussions sont encore en cours, et c'est également, à la suite d'un mouvement social de 14 jours, initié par les travailleurs de Montignies-Sur-Sambre et suivi par les autres, que les négociations se sont débloquentes.

Aujourd'hui, nous en sommes arrivés à nous accorder sur le barème dans lequel chaque agent sera rattaché à la suite d'une augmentation préalable, qui elle se doit encore d'être définie.

Une proposition de texte a été fournie par l'employeur, sur lequel nous avons émis des adaptations qui seront abordées lors de la prochaine plateforme du 9 septembre.

En conclusion, à terme, nous serons confrontés à une multitude de barèmes différents pour une même population dans le secteur, dû uniquement à la complicité historique de la CSC avec le banc patronal.

Cependant, même si dans l'inconscient collectif, la volonté de sortie du PM existait, c'est par la lutte sociale que des solutions ont été trouvées sur le plan local.

Romain WIJCKMANS



SECTEUR POSTE CHARLEROI

APPEL À CANDIDATURES

2020 sera une année d'élections et de Congrès. Pour le secteur de Charleroi, le Congrès est prévu **le vendredi 17 janvier 2020**.

Conformément à nos statuts, un appel est lancé aux Camarades désireu(ses)x de s'investir au sein de notre organisation syndicale et plus particulièrement de leur bureau, section, commission...

Si vous vous sentez prêt(e)s à défendre vos collègues affilié(e)s, si vous possédez des dons de négociateur, si vous avez des choses à dire, si vous voulez devenir acteur ou actrice de la vie sociale de notre entreprise et non plus simple spectateur ou spectatrice, si vous avez des qualités d'écoute et de dialogue, si vous avez envie de vous mêler de ce qui vous concerne vous et vos collègues, et si vous avez un peu de temps à consacrer à cette mission, n'hésitez pas, **posez votre candidature au moyen du formulaire (ou candidature libre) pour assurer un mandat de délégué(e)**. Ce formulaire est disponible sur notre site <https://www.cgspposte.be/index.php/fr/>.

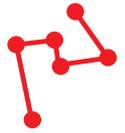
Être délégué(e), c'est faire partie d'une équipe, où les ancien(ne)s épaulent les nouveaux-elles. Vous serez soutenu(e)s, conseillé(e)s, formé(e)s et aidé(e)s. Vous pourrez compter sur l'aide des permanents syndicaux, sur nos services spécialisés et sur la formation syndicale sectorielle et intersectorielle.

Renvoyez sans tarder, et en tout cas avant les dates prévues, le formulaire ou papier libre dûment complété à la CGSP-POSTE – rue de Montigny, 42 à 6000 Charleroi. Un accusé de réception vous sera transmis. Les délégué(e)s actuellement en place sont appelé(e)s à renouveler leur mandat également.

- **Commission des pensionnés** : candidature à rentrer pour le **13/10/2019** au plus tard.
- **Délégués de bureau et autres commissions** : candidature à rentrer pour le **24/11/2019** au plus tard.

Nous vous communiquons ci-après quelques dispositions du règlement d'ordre intérieur du secteur régional de Charleroi :

- *La délégation syndicale est formée de délégué(e)s élu(e)s par les affilié(e)s de l'entité postale. Leur élection doit être ratifiée par le Comité exécutif régional. Pour la Section des retraité(e)s, pour la Commission des Femmes et la Commission Jeunes, la ratification se fait lors du Congrès de cette section ou commission.*
- *Tout(e) candidat(e) statutaire ou contractuel(le) doit :*
 - Être affilié(e) à la FGTB-CGSP depuis au moins 12 mois ;
 - Être attaché(e) ou fonctionner dans l'entité depuis 3 mois.
 - Pour la section des retraité(e)s, bénéficier d'une mesure de départ anticipé à temps plein ou d'une retraite.
- *En cas de changement d'entité postale :*
 - Le délégué(e) maintient son mandat si le Comité exécutif régional le décide.
- *Tous les membres peuvent être exclus sur proposition motivée et écrite de la majorité des membres de l'instance qui les a élus. Pour la Section des retraité(e)s, la Commission des Femmes et la Commission des Jeunes, la proposition d'exclusion doit émaner de plus de 50 % des affilié(e)s appartenant à leur section ou commission ou des 2/3 des membres du Bureau exécutif régional.*
- *Les délégué(e)s sont tenus de suivre les actions décrétées par le Comité exécutif régional sous peine d'exclusion.*



CONGRÈS STATUTAIRE – TBM CHARLEROI

Tu es invité(e) à participer au Congrès statutaire du secteur TBM Charleroi qui aura lieu le samedi 28 septembre 2019 à 10h

Adresse du jour :

CGSP Charleroi
Rue de Montigny - n° 42
6000 CHARLEROI

ORDRE DU JOUR :

10h : Accueil des congressistes
Mot du président
Bilan et rapport d'activités
Ratification des candidatures aux postes à pourvoir

Rapport des vérificateurs aux comptes
Mot du président et perspectives d'avenir

Suivi d'un après-midi festif avec repas et boissons (n'oubliez pas de confirmer votre participation par mail, courrier ou téléphone. D'avance merci)

Président
Georges Stamatoukos

Secrétaire régional
Serge Delchambre

CONGRÈS STATUTAIRE – TBM LIÈGE-VERVIERS

Appel aux candidatures

Le Congrès statutaire de la Régionale Liège-Verviers aura lieu le 12 octobre 2019 à 10h30

« Salle Piron » 4^e étage
9/11, Place Saint Paul
4000-LIÈGE

Comme prévu dans nos statuts, les mandats suivants sont à pourvoir :

- **Secrétaire régionale** : Dona Balbo, sortante et rééligible.
- **Président régional** : Fabian Quintiens, sortant et rééligible.
- **Vice-président régional** : Adil Salih, sortant et rééligible.
- **2 Vérificateurs aux comptes** : Georges Jacquemin et Antonio Quaranta, sortants et rééligibles.
- **1 représentante des Femmes** : Myriam Delvaux, sortante et rééligible.

Les candidatures doivent répondre aux critères d'éligibilité définis dans notre Règlement d'ordre intérieur.

Article 12

Pour être admis en tant que Secrétaire, il faut avoir 5 années d'ancienneté en tant que délégué effectif CGSP-TBM.

Pour être admis en tant que Président et Vice-président, il faut avoir 2 années d'ancienneté en tant que délégué effectif CGSP-TBM.

Les candidatures doivent parvenir au Président du secteur **au plus tard le vendredi 13 septembre 2019, UNIQUEMENT PAR VOIE POSTALE**, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Fabian QUINTIENS
Président CGSP-TBM
Place Saint-Paul 9-11 - 4000 LIÈGE

STIB – RÉUNION SENIORS

La réunion des prépensionnés et pensionnés du secteur TBM aura lieu **le mardi 17 septembre 2019 de 9h à 12h** dans nos locaux de la Rue du Congrès, 17-19 à 1000 Bruxelles.

Ordre du jour :

Désignation d'un membre pour siéger dans le Bureau exécutif bruxellois (voix consultative - +/- 1x/mois).

PROXIMUS

PROXIMUS, LE TÉLÉPHONE SONNE TOUJOURS DEUX FOIS

En date du 11 juillet 2019, les organisations syndicales étaient conviées à une Commission paritaire extraordinaire où communication leur a été faite du transfert obligatoire des collaborateurs de « Mobile Access Network » à un nouvel employeur privé au sein duquel Orange et Proximus se partageront l'actionnariat à hauteur respectivement de 50 %.

Dès l'entame de la Commission paritaire, il était clair que les médias en savaient plus que les syndicats autour de la table. Qui plus est, la proposition différait complètement de ce qui était prévu dans le plan FFP sorti en janvier 2019. Par ailleurs, il n'y avait aucune marge possible de négociation pour le personnel (si ce n'est pour les 4 agents statutaires). La CGSP a de nouveau réclamé du « respect » de la part de Proximus, que ce soit vis-à-vis des travailleurs ou vis-à-vis des organisations syndicales. Sans remettre en cause la logique économique (d'austérité) justifiant ce genre de proposition, nous ne pouvons tout simplement pas accepter que des agents doivent se départir des avantages ou d'accords (58+) déjà négociés au sein de Proximus.

C'est une situation exactement similaire que le secteur a connue à Skeyes lors de la création de la joint venture avec EPN (devenu EPNB). Tous les collaborateurs de Skeyes continuent de faire partie de Skeyes mais la possibilité leur est donnée d'opter tout à fait volontairement pour un « détachement » à la joint venture qui, dans ce cas, assure la gestion journalière. À aucun moment, ces travailleurs ne perdent le moindre droit et il leur est toujours loisible de retourner à la maison-mère ». Un système que manifestement Proximus ne veut pas.

Il s'agit d'un précédent important au sein de Proximus. Aujourd'hui, c'est une « petite » division qui « saute » mais demain, d'autres entités plus grandes pourraient très bien subir le même sort, comme l'a fait Telenet avec le personnel technique. À ce rythme-là, la « liquidation » de Proximus pourrait aller très vite.

Mais la décision trouve également son importance dans d'autres raisons. Nous sommes persuadés qu'à terme, elle aura pour effet de réduire les coûts. Ce faisant, Proximus (le plus gros acteur) se défait d'un avantage concurrentiel au profit d'Orange et, qui sait, peut-être même au profit de Telenet, ce dernier ayant fait part de sa volonté de jouer dans la pièce.

Par ailleurs, il est quelque part étrange de sortir un plan pleinement élaboré en janvier 2019 et de venir en juin/juillet avec une solution complètement différente. Où

est encore la stratégie dans tout cela ? Quelles sont les perspectives ? Qui doit encore craindre pour son job à court et à long terme ?

Un bon mois après cette annonce, nous n'avons toujours pas de réponses à de simples questions telles que : le coût d'investissement initial ne va-t-il pas peser sur les bénéfices et impacter la participation aux bénéfices des travailleurs ? Comment va-t-on répartir les bénéfices futurs ? Existe-t-il des accords pour que certaines décisions se prennent à la double majorité (tant Orange que Proximus) ?

Quoi qu'il en soit, la CGSP ne manquera pas, pour la deuxième, troisième ou quatrième fois, de faire passer le même message au management : le personnel est et reste votre plus grande richesse. Respectez-le, donnez à tout le monde l'assurance d'un avenir digne. Voilà bien la mission impartie au management de Proximus !

Bart Neyens



LA VIE CONTINUE

À la rentrée (scolaire/négociations), il s'agira de voir si certaines parties sont un tant soit peu disposées à trouver un accord. Fin mai, le Conseil d'administration de Skeyes avait activé l'article 35 de la loi de 1991. Une « note de planification » avait été soumise à la Commission paritaire.



En vertu de la loi, les partenaires sociaux ont trente jours pour arriver à un (autre) accord au sein de la commission paritaire. Si accord il y a, celui-ci doit être suivi par une réunion du CA. Faute d'accord dans le délai imparti, le CA peut statuer en toute autonomie.

S'agissant d'une matière excessivement sensible pour les contrôleurs aériens, les partenaires sociaux ont entamé les discussions sans attendre. Mais, autour de la table de négociations, le climat n'a pas changé. Il y a clairement une partie autour de la table qui n'a aucune velléité de trouver voire de conclure un accord.

On nage en plein surréalisme. Il est arrivé qu'un représentant de l'organisation en question bloque la concertation pour formuler elle-même une proposition pour la faire retirer deux jours par manque de « soutien de la base ».

Il n'empêche que la note soumise à la négociation a été aménagée à plusieurs reprises et tous les points qui avaient fait l'objet de remarques, ont été fondamentalement modifiés par la direction. Malgré tout, certains négociateurs donnent en tout cas l'impression (certains l'affirment même) de ne pas vouloir d'accord.

Dès la reprise des négociations après la période estivale, nous serons rapidement fixés. Nous saurons qui est prêt à prendre ses responsabilités. Le CA va-t-il tout simplement approuver la note de fin mai ou bien y aura-t-il encore une possibilité de dégager un compromis avec les organisations syndicales ?

La CGSP a, comme convenu, déposé son cahier revendicatif pour une CCT 2019/2020 avant le 31 juillet 2019. On y retrouve explicitement une référence au cahier revendicatif 2017/2018 ainsi qu'au complément déjà transmis en début d'année. Par ailleurs, plusieurs éléments des négociations ont déjà été renvoyés à ce forum (revalorisation des techniciens, superviseurs...). La CGSP souhaite que les discussions puissent commencer le plus rapidement possible. En effet, certains points (les chèques-repas par ex), depuis des années, demandent à être résolus/améliorés alors que d'autres, assez urgents (budget du service social) nécessitent une solution dans les meilleurs délais.

Bart Neyens

BAC

POUR LE PAYSAN, LE TRAVAIL NE S'ARRÊTE JAMAIS



Si le paysan ne s'arrête jamais de travailler, ce ne fut pas le cas des tapis à bagages de Brussels Airport à des moments cruciaux. En un mois et demi, à trois reprises, le système s'est révélé tout sauf performant. Des milliers de valises sont restées sur place alors que les voyageurs décollaient sans leurs précieux biens. Reste à savoir si tous les bagages ont finalement retrouvé leur propriétaire légitime. Outre le fait que des « bagages à l'abandon » peuvent toujours être considérés comme une menace potentielle, en tant que CGSP, nous nous demandons comment il est possible que les tapis roulants « grippent » ainsi lors des journées de forte affluence. C'était déjà le cas en 2018, et la situation ne s'est manifestement pas améliorée en 2019.

Lorsque les bagagistes ou les autres groupes du personnel font grève, on ne parle que du préjudice économique et des conséquences pour l'image de l'entreprise, mais ici, à plusieurs reprises, la communication de crise chez BAC laissait à désirer. Un problème technique, une sangle mal attachée... tant d'éléments dont les passagers n'avaient cure. Même les journalistes ont fini par faire remarquer que cette énième fois sur une si courte période était tout de même surprenante et tout bonnement inacceptable.

La CGSP était également de cet avis, c'est la raison pour laquelle nous avons convoqué un conseil d'entreprise spécifique sur ce sujet par crainte que les véritables victimes de ces incidents soient en fait les travailleurs de

BAC. Outre les bons d'achat (50 €) qui ont été distribués aux voyageurs, les compagnies aériennes ont également introduit des réclamations à l'encontre de BAC en mentionnant que chaque livraison tardive représenterait un coût de 300 euros par valise. Si BAC est contraint à couvrir seul ces frais, nous craignons un net impact sur les chiffres.

Ayant pu remarquer depuis plusieurs années que les actionnaires étaient aux petits oignons avec un bon dividende, il est fort à craindre que ce soient finalement les travailleurs qui paieront l'addition, au sens propre.

Notre analyse est la suivante : BAC ne fait pas toujours les bons investissements et lésine sur de l'équipement de qualité, aussi et surtout pour le personnel qui travaille en sous-traitance. À terme, on finit par devoir en payer les conséquences, qui se traduisent ici par des tapis qui grippent, mais les exemples sont nombreux.

La CGSP exige quoi qu'il en soit que l'on recherche les véritables responsables de cette pagaille et que les membres du personnel ne soient en aucun cas les victimes de tels faits. Ce sont encore les travailleurs qui apportent plus-value, bien-être et prospérité aux voyageurs, et pas les systèmes automatisés qui tombent en panne à tort et à travers.

Bart Neyens

APPEL À CANDIDATURES

Appel aux candidats

Appel aux candidatures en vue de l'élection d'un **secrétaire permanent de rôle néerlandophone**.

Le camarade Bart Neyens est sortant.

Les candidatures sont à adresser sous pli recommandé au camarade Bart Neyens pour le 15 octobre 2019 au plus tard (9-11, place Fontainas à 1000 Bruxelles)

Congrès statutaire de la VLIG :

Les congrès des Régionales néerlandophones se tiendront au Floréal de Blankenberge le 16 mars 2020 et celui de la VLIG le 17 mars 2020 au même endroit.

Congrès statutaire de l'IRB :

Le Congrès statutaire de l'IRB se déroulera ce 15 novembre 2019 dans les nouveaux locaux du bâtiment Alhambra sis au 20, boulevard Émile Jacqmain à 1000 Bruxelles.

Élections du secrétaire permanent de l'Interrégionale wallonne :

Dispositions réglementaires : Le Congrès présente le candidat au mandat de secrétaire permanent fédéral au Congrès statutaire qui procède à l'élection.

Le candidat au mandat de secrétaire permanent fédéral doit être militant propagandiste depuis 4 ans au moins, dont 2 ans en qualité de délégué principal. De plus, il doit avoir suivi, tant sur le plan sectoriel, intersectoriel ou interprofessionnel, les mots d'ordre des instances fédérales, régionales, ou de l'entité. Les candidats sont présentés par une ou plusieurs régionales. Une Régionale ne peut présenter qu'une seule candidature par mandat. Le candidat a le droit de solliciter l'appui ou le parrainage de n'importe quelle Régionale sous-secteur ou composante quel que soit le lieu de l'affiliation.

Appel aux candidats

Appel aux candidatures en vue de l'élection d'un **secrétaire permanent de rôle francophone**. Le camarade Laurent Malengreau est sortant et rééligible.

Les candidatures sont à adresser sous pli recommandé au camarade Laurent Malengreau pour le 15 octobre au plus tard (9-11, place Fontainas à 1000 Bruxelles).

Congrès statutaire quadriennal :

Le Congrès statutaire quadriennal du secteur Télécom-Aviation se déroulera le 8 mai 2020 dans nos locaux sis 9-11 place Fontainas à 1000 Bruxelles.

Date Congrès des Régionales :

- 14/10 : Régionale de Charleroi.
- 25/10 : Régionale de Verviers.
- 15/11 : Régionale de Bruxelles.
- 20/11 : Régionale de Mons.
- 22/11 : Régionale de Liège.
- 29/11 : Régionale de Namur.
- 9/12 : Régionale du Luxembourg.
- 13/12 : Régionale de Nivelles
- 10/01 : Régionale du Hainaut occidental.
- 16/03 : Régionales de la VLIG

Date congrès des interrégionales :

- 15/11/2019 : IRB
- 28/02/2020 : IRW
- 17/03/2020 : VLIG

Appel aux candidats élections sociales Brussels Airport

Appel à tous les affiliés à se porter candidats afin de participer activement à la concertation sociale et aux élections sociales de 2020. Les affiliés qui désirent contribuer aux négociations au Conseil d'entreprise ou au CPPT peuvent se porter candidats en envoyant un email à bart.neyens@acod.be ou en envoyant une lettre à Place Fontainas 9-11, 1000 Bruxelles à l'attention de Bart Neyens avant le 15 novembre 2019.

La CGSP apportera le soutien nécessaire à tous les nouveaux candidats afin qu'ils puissent trouver leurs marques au sein des différents organes de concertation de Brussels Airport, comme le Conseil d'entreprise, le CPPT ou la délégation syndicale.

Qui peut se porter candidat ?

Les personnes ayant au moins 6 mois d'ancienneté dans l'entreprise et âgées entre 18 et 65 ans peuvent être candidates aux élections sociales.

Suis-je protégé(e) si je me porte candidat ?

Les candidats bénéficient d'une protection et ne peuvent donc pas être licenciés sauf pour une raison sérieuse ou économique. L'employeur devra alors en apporter la preuve. Une fois que vous avez participé aux élections sociales, cette protection reste valable 4 ans, que vous soyez élu ou non (sauf si vous êtes candidat pour la deuxième fois sans être élu, auquel cas la protection n'est valable que 2 ans).

Laurent Malengreau

ACTUALITÉS ■■■

PRIMES SYNDICALES

RAPPEL DEMANDE DUPLICATAS 2018 !

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata, même si votre formulaire a été égaré, si vous ne l'avez jamais reçu ou s'il contient des erreurs structurelles. Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale :

- vous devez contacter par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.



REJOIGNEZ-NOUS SUR :
www.irwcgsp.be



DANS NOS RÉGIONALES

CONGRÈS STATUTAIRE 2020

LUXEMBOURG

Appel à candidatures

Le 31 janvier 2020 se tiendra le Congrès statutaire intersectoriel de la régionale de Luxembourg. Un appel aux candidatures est lancé pour les mandats suivants :

- Secrétaire régional intersectoriel :
Olivier Dulon, sortant et rééligible ;
- 2 vérificateurs aux comptes et 2 réserves :
Nadine Schoentgen, Catherine Malherbe, Robert Schiltz et Pierre Monvoisin, sortants et rééligibles.

Les élections se dérouleront conformément au Règlement intersectoriel de la régionale du Luxembourg ainsi qu'aux statuts de la CGSP fédérale.

Les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée à :

CGSP, Roland Bastogne, Président,
rue des martyrs 80 à 6700 Arlon
pour **le 13 septembre 2019** à 12h.

CHARLEROI

Assemblée générale

La Commission régionale intersectorielle des pensionnés a le plaisir de vous inviter à l'Assemblée générale de la Commission, **le 15 octobre 2019 à 9h30** à la CGSP, 42 rue de Montigny.

Ensuite, à 10h, une conférence sur le thème « Prévention des chutes & maintien de l'autonomie » sera présentée par un kinésithérapeute.

Le tout suivi d'un repas pour les participants qui le désirent. Apéritif, choucroute, vin, café, dessert pour la modique somme de 20 €.

Réservation obligatoire pour le 4 octobre 2019 au plus tard, par versement sur le compte de la CGSP CRIP <BE39 0882 6941 9919> (BIC. GKCCBEBB) avec la mention « repas ».

Bienvenue à toutes et tous, pensionnés, prépensionnés et actifs.

Renseignement :
Vanden Broeck Alphonse 0495/34 09 28.